



L'ALOUETTE



Bulletin d'Informations Communales n° 52

Décembre 2014

La commission

Information - Communication

Fabienne COTTAIS
Stéphanie HERVE
Gilles BELLEIL
Philippe LOUET
Gérard LAIGLE

Sommaire

Mot du maire	p. 3
Vie municipale	p. 4
Bon à savoir	p.21
Social – Santé	p.25
Environnement	p.33
Enfance et Jeunesse	p.37
Vie associative	p.40
Infos pratiques	p.50
A vos Agendas	p.51

Mairie de Saint-Ganton
Le Bourg

02 99 08 78 69

mairie.st-ganton@wanadoo.fr

Ouvert le Mardi, Jeudi,
Vendredi et Samedi
de 8 h 45 à 12h30

2014 aura été une année très mouvementée pour la nouvelle équipe municipale :

- Prendre place dans la nouvelle communauté de communes du pays de Redon
- Extension de l'école
- Changement des locataires-gérant(e)s de nos commerces
- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Après plusieurs réunions entre les six communes d'ex-Pipriac Communauté, une politique de solidarité semble se confirmer au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Redon –CCPR.

Le chantier de l'extension de l'école communale s'est bien déroulé. La fin des travaux est prévue pour les vacances de Noël. Le déménagement dans les nouveaux locaux devrait se faire aux vacances de février.

Cette extension va permettre le déplacement de la bibliothèque dans l'école, ce qui donnera un meilleur confort à nos bénévoles que je remercie au passage pour leur assiduité depuis 20 ans. Ils ont fortement contribué à faire reconnaître notre bibliothèque au niveau du Conseil Général.

Cette extension va également permettre une organisation différente pour les temps d'aménagement périscolaire, de façon à donner l'envie de lire aux enfants. Nous retrouverons donc la salle de garderie et de motricité.

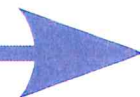
La mise en place des rythmes scolaires s'est bien passée dans l'ensemble, et nécessite une adaptation en permanence. J'ai constaté que cette réussite est due à la compréhension de tous : parents, enseignants et bénévoles des associations. Je dis un grand merci à tous.

Il y existe une diversité d'activités que l'on ne trouve pas partout. Certes, un temps de garderie demeure encore important, mais voyons d'abord l'intérêt de l'enfant dans cette réforme.

Je dirai bienvenue à Amandine Baudu pour l'installation de son atelier couture, à Patricia Beaujais au Café-Restaurant où elle nous accueille avec le sourire et sait faire apprécier sa cuisine aux adultes et aux enfants, et également à Hubert Duhautois qui va ré-ouvrir l'épicerie-tabac-dépôt de pain et station essence. Souhaitons leurs à tous les trois une grande réussite.

Malgré un contexte économique morose, je vous souhaite un bon Noël et une Bonne Année 2015, et vous invite aux vœux de la municipalité qui auront lieu le vendredi 16 janvier à 19 h 00. Merci de nous prévenir de votre présence à la mairie.

Votre Maire
Bernard GEFFLOT



Permanences :

Bernard Gefflot, maire

Le jeudi matin, sur rendez-vous

Fabienne Cottais, 1ère adjointe

Le samedi matin, sur rendez-vous

École, Transports Scolaires, Information, Communication, Jeunesse, Sport

Gilles Belleil, 2ème adjoint

Le vendredi matin, sur rendez-vous

Loisirs, Culture, Animation, Environnement, Tourisme, Sentiers

Philippe Louet, 3ème adjoint

Le mardi matin, sur rendez-vous

Agriculture, Voirie, Matériel, Bâtiments communaux, Commerce, Artisanat

Député

La permanence du député, ou de son assistant, se tient le 3ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h, à la mairie de Pipriac, sur rendez-vous.

Conseiller Général

Mr PICHOT Franck, Conseiller Général, tient une permanence les samedis matin de 10h à 11h dans les mairies. Le planning est consultable en mairie.

L'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en mairie le 2ème vendredi de chaque mois sur rendez-vous.

Etat Civil :

Naissances



Saint-Grégoire

le 14 août 2014

Vanaïs COTTAIS

Domiciliée « La Grangette »

Rennes

Le 14 août 2014

Nolan BOUVIER

Domicilié « Les Forges »

Décès



le 5 octobre 2014

Guy MASSIOT

Domicilié « La Roche »

le 14 décembre 2014

Auguste GEFFLOT

Domicilié « La Houle »

Permis de construire accordés :

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
BLANCHARD Jérôme	Combray	Réhabilitation hangar	25/07/2014
Commune	Le Bourg	Extension école	18/07/2014
BOUREL René	Les Ecoles	Rénovation + garage	27/05/2014
EARL Norman	Le Jarillé	Construction d'une stabulation génisses	10/09/2014

Déclarations Préalables accordées :

Demandeur	Lieu du chantier	Nature	Accord du
PERREE Fabrice	La Roche	Construction d'un muret	11/07/2014
BOUREL Guillaume	Le Mortier	Portail et clôture	21/08/2014
PERREE Fabrice	La Roche	Démolition et décaissement	16/10/2014
BELLAMY Franck	Brubet	Clôture et portail	24/10/2014
BOUREL Paul	La Roche	Réfection toiture	25/07/2014

Les artisans et commerçants à Saint-Ganton :

Qui	Quoi	Coordonnées
KERBORIOU Jonathan	Couverture	La Touraudais Tél : 02 99 08 62 78
BOULAIS Hélène	Galettes artisanales	Belle Perche Tél : 06 99 95 27 11
Entreprise BODIGUEL-GAUVIN	Menuiserie Charpente	La Belle Alouette Tél : 02 99 08 71 90
BAUDU Amandine	Couture	Le Bourg Tél : 06 45 41 96 32
DUHAUTOIS Hubert	Épicerie - Dépôt de pain Tabac	Le Bourg
BEAUJAIS Patricia	Restaurant - Bar Livraison de repas	Le Bourg Tél : 02 99 93 48 50

Démarches administratives :

Pour	Où	Comment
Obtenir une carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	- 2 photos couleur 35*45 Norme ISO/IEC 19794-5:2005 - copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - facture EDF-GDF ou téléphone de moins de 3 mois - Ancienne CNI <i>Pour les mineurs</i> : idem + pièce d'identité des parents + livret de famille (en cas de divorce, le jugement). Présence obligatoire du mineur.
S'inscrire sur la liste électorale	Mairie du domicile	Avant le 31 décembre, sur présentation d'une pièce d'identité française et d'un justificatif de domicile
Se marier	Mairie du domicile	Constituer un dossier à déposer 2 mois avant le mariage, par les deux futurs mariés

A 16 ans, je me fais recenser :

Il est **obligatoire** pour tous les jeunes français, **garçons ou filles**, de se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile **dans les trois mois qui suivent leur 16 ans**, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Une attestation de recensement lui sera remis, celle-ci est **indispensable pour toute inscription au baccalauréat ou au permis de conduire. Aucun duplicata ne sera délivré.**

Le jeune sera ensuite convoqué par l'administration pour effectuer sa journée Défense et Citoyenneté(JDC).

Le recensement permet également l'inscription automatique sur les listes électorales.

Urbanisme :

La commune de Saint-Ganton est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Avant tous travaux sur votre propriété, vous devez vous renseigner auprès de la mairie ou prendre rendez-vous avec un élu afin de connaître les règles applicables à votre terrain.

Votre projet est peut-être soumis, soit à une **déclaration préalable**, soit à un **permis de construire**.

Si l'emprise au sol et la surface de plancher sont inférieures à 5 m², votre projet sera **dispensé de formalité**.

Réunions du conseil municipal du 20 juin 2014 :

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 13 juin 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Absent Excusé : Mr Gérard PROVOST

Secrétaire : Mr Gérard LAIGLE

Ordre du Jour

- 1 – Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales*
- 2 – Choix des entreprises pour l'extension de l'école*
- 3- Subvention école communale*
- 4 – Acquisition d'un photocopieur*
- 5 –Devis changement couvercle stèle du columbarium*
- 6 – Devis inscriptions du monument aux morts*
- 7 – Choix du candidat(e) pour la gérance du restaurant*
- 8 – Choix du candidat(e) pour la gérance de l'épicerie*
- 9 – Informations rythmes scolaires*
- 10 – Questions diverses*

1 – Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales

Les délégués suivants ont été votés à l'unanimité :

Délégué titulaire :	Mr Bernard Gefflot, Maire
Délégués suppléants :	Mme Fabienne Cottais, 1 ^{ère} Adjointe au Maire
	Mr Gilles Belleil, 2 ^{ème} Adjoint au Maire
	Mr Philippe Louet, 3 ^{ème} Adjoint au Maire

2 - Choix des Entreprises pour la construction de l'extension de l'école publique

La commission « Appel d'Offres » s'est réunie le 10 juin 2014 pour l'ouverture des enveloppes suite à l'avis d'appel d'offres relatif à la construction de l'extension de l'école communale.

Après analyse des offres par le cabinet d'architecture en charge de ce dossier, la commission d'appel d'offres a fait le choix des entreprises suivantes, validé par le conseil municipal.

Réunions du conseil municipal du 20 juin 2014 (suite) :

N° Lot	Désignation du Lot	Entreprise		Montant du Marché	
		Nom	Adresse	HT	TTC
1	Terrassement - V.R.D.	ROBERT	BAINS SUR OUST	11 645,45 €	13 974,54 €
2	Gros Œuvre	CLARET	ST SULPICE DES LANDES	34 684,96 €	41 621,95 €
3	Ravalement	BLANDIN	LIEURON	4 246,30 €	5 095,56 €
4	Charpente Bois	Maison DUBOIS	SIXT-SUR-AFF	16 097,17 €	19 316,60 €
5	Couverture Zinc	MARION	RENNES	16 956,00 €	20 347,20 €
6	Menuiseries Extérieures Aluminium	BODIGUEL GAUVIN	SAINT-GANTON	9 061,70 €	10 874,04 €
7	Menuiseries Intérieures	AUGUIN	GUICHEN	6 450,00 €	7 740,00 €
8	Cloisons sèches - Isolation	PLAFISOL	GUIPEL	24 243,86 €	29 092,63 €
9	Plafonds suspendus	FRANGEUL	LA CHAPELLE BOUEXIC	9 570,00 €	11 484,00 €
10	Revêtement de sols souples	HERVÉ DECO	LAILLÉ	4 361,49 €	5 233,79 €
11	Carrelage - Faïence	LBS	ST SULPICE DES LANDES	3 480,00 €	4 176,00 €
12	Peinture - Revêtements muraux	PENIGUEL	MESSAC	2 971,79 €	3 566,15 €
13	Test Etanchéité à l'air	AVELYSE	MESANGER	640,00 €	768,00 €
14	Brique de terre comprimée	TERRE CHAUX DECORS	PLESSÉ	8 983,20 €	10 779,84 €
15	Electricité courants faibles	CAILLOT POTIN	NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	4 671,00 €	5 605,20 €
16	Chauffage bois VMC Plomberie	PAVOINE	LOHEAC	9 753,65 €	11 704,38 €
TOTAL				167 816,57 €	201 379,88 €

3 - Subvention pour l'école communale de Saint-Ganton

Les élus votent une subvention de 20 € par 85 élèves, à savoir 1 700 €, à l'école communale, par le biais de l'OCCE de Saint-Ganton, pour participer aux activités et séjours des élèves.

4 – Acquisition d'un photocopieur

N'ayant pas reçu tous les devis à ce jour, l'acquisition d'un photocopieur sera vu à la prochaine réunion de Conseil.

5 - Remplacement du couvercle de la stèle du columbarium

Le couvercle de la stèle du columbarium étant cassé, le Conseil Municipal décide de le faire changer par l'entreprise Bertin de Pipriac pour un montant de 60 € HT, et donc 72 € TTC.

6 - Inscriptions des lettres du monument aux morts

Les élus décident de faire repeindre les inscriptions sur le monument aux morts par l'entreprise Bertin de Pipriac pour un montant de 190 € HT, à savoir 228 € TTC.

Réunions du conseil municipal du 20 juin 2014 (suite) :

7 - Choix du gérant du café-restaurant « La Crémaillère »

L'assemblée présente est informée que, suite aux entretiens de candidatures pour la gérance du commerce « La Crémaillère », la commission « recrutement » propose Mme BEAUJAIS Patricia, sise au Grand Fougeray, pour assumer ce poste.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour donner le poste de gérante du café-restaurant « La Crémaillère » à Mme Patricia Beaujais, avec intégration d'une convention pour la cantine municipale.

8 - Choix du gérant de l'épicerie « Epi service »

Les élus sont informés que, suite aux entretiens de candidatures pour la gérance de l'épicerie « Epi service », station essence et bureau de tabac, à La Roche, la commission « recrutement » propose Mr BERTHIER Antoine, sise à Langon 35660, pour assumer ce poste.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour donner le poste de gérant de l'épicerie « Epi service », station essence et bureau de tabac, à Mr Antoine Berthier 35660 Langon

9 - Délégué à la commission « Transfert de charges » de la CCPR

Monsieur le Maire informe les élus qu'un délégué titulaire et un suppléant doivent être désignés pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) de la CCPR.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

- délégué titulaire : Mr Bernard Gefflot, Maire
- délégué suppléant : Mr Philippe Louet, Adjoint au Maire.

10 – Questions diverses

☞ Atelier couture

Afin de saisir l'opportunité de garder une activité artisanale sur la commune, Mr le Maire émet la proposition de créer un atelier couture de 20 m2 dans l'épicerie actuelle.

Après discussion, les élus émettent un avis favorable à ce projet, sous réserve d'être aux normes ERP, et donnent l'autorisation à Mr le Maire de demander les devis pour les travaux nécessaires.

☞ Rythmes scolaires

Les élus sont informés que les TAP -Temps d'Activités Périscolaires- qu'impose la réforme des rythmes scolaires seront assurées par 3 membres du personnel communal. Ceux-ci assureront le sport, le bricolage et la garderie, à raison de 4 jours par semaine. Les autres activités, musique, lecture, tricot, jardinage...seront assurées par les associations.

☞ Assainissement collectif de Beaucel

L'assainissement collectif de Beaucel pouvant enfin être raccordé au réseau électrique, les branchements pourront se faire à partir de fin juillet.

☞ SIVU SPANC (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Etant devenu adhérent au SIVU SPANC des communes rurales du Pays de Redon Brétilien, Le Président propose de venir informer le Conseil Municipal sur le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Mr le Maire proposera deux dates de prochain conseil.

Réunions du conseil municipal du 16 juillet 2014 :

L'an deux mil quatorze, le seize juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 5 juillet 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Secrétaire : Mr Pierre TIGER

Ordre du jour

- 1 – Acquisition d'un photocopieur*
- 2 – Contrats des personnels pour l'école*
- 3- Modification des locaux des commerces avec virement de crédit*
- 4 – Frais de fonctionnement de l'école publique de Pipriac*
- 5 – Contrat d'Assurance*
- 6 – Questions diverses*

1 - Acquisition d'un photocopieur

Suite à l'orage d'octobre 2013, la carte mère du photocopieur est hors service et le photocopieur fonctionne avec un câble provisoire. De plus, la nouvelle norme de dématérialisation PESV2 qui consiste à ne plus envoyer aucun support papier au trésor public, donc de scanner tous les documents, impose un photocopieur plus performant que l'actuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise TBI de Redon 35600 pour la somme de 2 440, 60 € HT, à savoir 2 928,72 € TTC.

2 - Création de deux postes d'adjoints techniques

Il est rappelé que le personnel communal de l'école est, pour l'un d'entre eux, sous contrat intérim, et pour l'autre, sous contrats de travail renouvelés plusieurs fois. De plus, la réforme des rythmes scolaires a pour conséquence une modification de l'organisation et des horaires du personnel.

Aussi, Mr le Maire, propose la création de deux postes d'adjoints techniques, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la création de deux emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, dont les heures et les modalités seront notifiées dans l'arrêté de stagiérisation de chaque adjoint technique, à compter du 1^{er} septembre 2014 pour assister les enseignants ainsi que les élèves.

3 - Autorisation du recrutement d'un agent non titulaire compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Mr le Maire informe qu'à la rentrée de septembre 2014, étant donné le nombre important des élèves en maternelle, il y aura deux classes de maternelles. Ceci implique une employée supplémentaire pour aider l'enseignante.

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école communale.

Réunions du conseil municipal du 16 juillet 2014 (suite) :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à recruter un agent non titulaire **pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'école communale**. Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps non complet, à raison de 7.5 heures par semaine scolarisée.

Mr Gérard Laigle arrive en séance à 21h30

3 - Travaux au Bar Restaurant « La Crémaillère »

Mr le Maire rappelle aux élus leur décision de faire effectuer des travaux dans le Bar-Restaurant « La Crémaillère » étant donné que dorénavant, le dépôt de pain se fera à l'épicerie. Pour ce faire, il a reçu quelques devis qui doivent être revus car des changements sont à prévoir.

Etant donné l'urgence des travaux pour une ouverture début août, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à faire effectuer les travaux de modification du Bar-Restaurant « La Crémaillère » pour la somme totale de 5 600 € TTC,

4 - Travaux à l'épicerie

Mr le Maire rappelle aux élus leur décision de faire effectuer des travaux dans l'épicerie afin d'y installer un artisan-couturier dans une partie du bâtiment. Pour ce faire, il a reçu quelques devis qui doivent être revus car des changements sont à prévoir.

Etant donné l'urgence des travaux pour une ouverture début août, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à faire effectuer les travaux de modification dans l'épicerie pour la somme totale de 5 500 € TTC,

Une demande de subvention à la CCPR est en cours.

5 - Décision Modificative

Le virement de crédit suivant est effectué :

Objet des dépenses	Augmentation sur crédits déjà alloués		Diminution des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Installations, matériel et outillage technique - Commerces	2315 - 062	+ 7 500,00 €		
Construction - Préau			2313 - 111	- 7 500,00 €

6 – Frais de fonctionnement de l'école publique de Pipriac

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Maire de Pipriac l'informant que ses services ont omis de facturer les charges de fonctionnement scolaires correspondant aux élèves inscrits à l'école publique de Pipriac pour les années 2010/2011 et 2011/2012.

Mr le Maire de Saint-Ganton rappelle au Conseil que ces charges de fonctionnement scolaires sont des charges obligatoires pour une commune qui n'a pas d'école publique sur son territoire.

Il est décidé de régulariser cette situation après avoir vérifié les noms et classes des élèves concernés pour chaque année scolaire demandée et de solliciter un échelonnement à la commune de Pipriac pour le paiement.

Réunions du conseil municipal du 16 juillet 2014 (suite) :

7 – Contrat d'Assurance

Il est décidé de contracter une assurance pour couvrir les élus : maire, adjoints et conseillers municipaux lors de leurs déplacements ou travaux dans l'exercice de leur fonction électorale. Le montant s'élève à 14.62 € HT par élu et par an.

8 – Questions diverses

☛ Bibliothèque

Une dérogation de commencement des travaux de la bibliothèque, via l'extension de l'école communale, avant l'accord de subvention, va être demandé au Conseil général d'Ille et Vilaine.

☛ Tocsin

Les élus sont invités à participer à la manifestation du Tocsin le vendredi 1^{er} août à 14 h 00.

☛ Travaux de l'école

Les travaux de l'extension de l'école débutent le 28 juillet prochain.

Réunions du conseil municipal du 11 septembre 2014 :

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 4 septembre 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT.

Mr Gérard LAIGLE est arrivé à 21 h 30

Absent Excusé : Mr Pierre TIGER

Secrétaire : Mme Laëtitia THEPAUT

Ordre du Jour

- 1 – Acquisition d'une voiture
- 2 – Location atelier de couture
- 3- Acquisition d'un extincteur pour atelier couture
- 4 – Délibération sur le transport scolaire du mercredi pour le centre de loisirs de Pipriac
- 5 –Commande de journées au CPIE
- 6 –Questions diverses

Réunions du conseil municipal du 11 septembre 2014 (suite) :

Mr Denis PROST de l'association ATD Quart Monde, association de lutte contre l'exclusion, est venu présenter l'opération « Territoire zéro chômeurs longue durée ». Le principe est d'utiliser l'argent qui finance le chômage à financer des emplois.

1 - Acquisition d'une voiture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux employées de la commune accompagnent les enfants dans le car scolaire, le matin de la garderie de St-Just à l'école de St-Ganton, et le soir de St-Ganton à St-Just. Provisoirement, depuis la rentrée 2012, ce sont les parents d'élèves qui emmènent l'accompagnatrice du matin à St-Just prendre le car, et qui ramènent l'autre accompagnatrice le soir, de St-Just à St-Ganton.

Afin de faciliter l'organisation des trajets des accompagnatrices du matin et du soir, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'acheter un véhicule pour une somme maximum de 1 000 € TTC, la carte grise non comprise.

2 - Location Atelier couture

Il est décidé de louer le local « atelier couture » à Mlle Amandine BAUDU, à compter du 15 septembre 2014 pour un loyer mensuel de 50 €, à partir seulement du 1^{er} janvier 2015.

3- Extincteur pour atelier couture

La proposition de l'entreprise SICLI pour la somme de 110,87 € TTC a été retenue pour la fourniture d'un extincteur et des consignes de sécurité pour l'atelier couture.

4 – Transport Scolaire du mercredi

Monsieur Le Maire informe les élus que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire d'organiser d'une part, un transport de Saint-Ganton au centre de loisirs de Pipriac, via Saint-Just, le mercredi midi et, d'autre part, la garderie de 11 h 50 à 13 h 00 le mercredi midi. Il demande aux élus leurs propositions sur le financement de ces deux services.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- pour la garderie :
 - gratuité de 11h50 à 12 H 30
 - 2,50 € par quart d'heure de 12h30 à 13h00
- pour le transport de l'école au centre de loisirs de Pipriac : le prix, à savoir 7 € par mercredi, se fera au prorata des enfants utilisateurs du car par mercredi.

5 – Commande de journées au CPIE

La commune s'engage à commander 10 jours de travail par an aux chantiers d'insertion du CPIE, pour 2015 et 2016.

6 - Convention Architecte Conseil du Conseil Général

Monsieur le Maire informe les élus que jusqu'à présent, le Conseil Général mettait à disposition gratuitement un architecte conseil que les citoyens pouvaient consulter pour des renseignements sur l'urbanisme, notamment sur les architectures des maisons ou autres à construire ou rénover.

Dorénavant, le Conseil Général propose une convention avec la commune, celle-ci précisant les modalités de partenariat entre le conseil général et la commune et stipulant que la commune s'engage à verser une participation financière de 63 € par vacation, participant ainsi au salaire, aux charges patronales, aux indemnités repas ainsi qu'aux frais de déplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Conseil Général, celle-ci étant conclue pour la durée de 3 années, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Réunions du conseil municipal du 11 septembre 2014 (suite) :

7 - Convention pour le transport scolaire vers la piscine de Guémené-Penfao

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune faisant partie de la CCPR - Communauté de Communes du Pays de R- depuis le 1^{er} janvier 2014, les élèves de Saint-Ganton peuvent accéder gratuitement à la piscine de Guémené-Penfao, dans le cadre des activités scolaires obligatoires.

De plus, la CCPR propose de mutualiser les frais de transports des élèves, à savoir que le montant de la prestation sera déterminé conformément au planning d'utilisation des équipements et sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant global des facturées acquittées et divisé par le nombre de déplacement réellement effectués lors de l'année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Guémené-Penfao.

8 – Questions diverses

☛ Centre de loisirs « Les p'tits loups »

Il est rappelé la délibération de 2010 stipulant que la commune de Saint-Ganton participe au coût de fonctionnement sur toutes les vacances scolaires, au prorata du nombre de jours par enfant domicilié à Saint-Ganton. Le Centre de loisirs s'est rendu compte qu'il a omis de solliciter cette aide depuis 3 ans et demande le paiement de ces années de retard. Les élus décident le paiement du retard.

☛ Inspecteur d'Académie

Mme Boudeau, inspecteur d'Académie du secteur de Redon, est remplacée par Mr Yann Nizan.

☛ Tables et chaises

Une dizaine de tables avec ses chaises sont proposées gratuitement à la commune sous condition d'aller les chercher. Un avis favorable est émis de la part des élus.

☛ Repas Moules Frites

Les élus sont invités au repas Moules Frites organisé par l'Amicale Saint-Gantonnaise.

☛ Assainissement collectif de Beaucel

Mr le Maire donne lecture du courrier du Syndicat des Eaux de Port de Roche qui sera mis dans les boîtes aux lettres des citoyens de Beaucel leur annonçant qu'ils peuvent se brancher au réseau d'assainissement collectif.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 16 octobre à 20H30 : des membres du SIVU SPANC viendront présenter leur organisme à leur demande.

Réunion du conseil municipal du 16 octobre 2014 :

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 9 octobre 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mr Daniel DENIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Mr Gérard LAIGLE est arrivé à 21 h 30

Secrétaire : Mme Patricia BOULAIS

Ordre du Jour

- 1 – Présentation du SIVU SPANC par ses membres**
- 2 – Bilan d'entretien des sentiers pédestres**
- 3 – Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Port de Roche**
- 4- Désignation membres de la commission communale des Impôts Directs**
- 5- Remplacement de l'ordinateur portable de la Direction de l'école communale suite à une panne**
- 6 – Avenant au contrat de l'architecte pour l'extension de l'école communale**
- 7 –Questions diverses**

1 –Présentation du SIVU SPANC

Mr Ghislain BONNO, membre du SIVU SPANC est venu présenter le rôle de ce syndicat et le travail des membres. Il informe les élus que les assainissements non collectifs non conformes à la réglementation d'avril 2012 doivent être recensés pour le 30 novembre 2014.

2 - Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Après un rappel de la convention portant sur les chemins de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée entre la commune et le Conseil Général, les différentes actions de l'année sont rappelées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'entretien des sentiers de promenade et de randonnée 2014.

3 –Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Port de Roche

N'ayant pas assez d'éléments concernant la modification des statuts, il est décidé de reporter ce sujet à une date ultérieure.

4 - Constitution de la commission communale des impôts directs

Suite aux élections municipales, une nouvelle commission communale des impôts directs soit être constituée. La procédure consiste à nommer douze titulaires et douze suppléants afin que les services fiscaux désignent, parmi eux, six titulaires et six suppléants.

Réunion du conseil municipal du 16 octobre 2014 (suite) :

Après délibération, le conseil municipal désigne les personnes suivantes :

⇒ Titulaires :	⇒ Suppléants :
1. Fabienne COTTAIS – La Touraudais	1. Maurice BELLAMY – Brubet
2. Gilles BELLEIL – Remdon	2. Gaëtan FOURAGE – Le Rocher
3. Philippe LOUET – La Roche	3. Jonathan KERBORIOU – La Touraudais
4. Patricia BOULAIS – Combray	4. Michel DUCLOYER – La Manchonnais
5. Daniel DENIS - Beaucel	5. Thérèse TIGER – Beaucel
6. Stéphanie HERVÉ – La Belle Alouette	6. Lionel COSTARD – Gominé
7. Gérard LAIGLE – Sur la Cohue	7. Serge GUÉRIF – Gominé
8. Gérard PROVOST – Brubet	8. Michel BOUVIER – Les Ecoles
9. Laëtitia THEPAUT – La Vionnais	9. Vincent TEMPLE – La Belle-Alouette
10. Pierre TIGER – La Roche	10. Béatrice JAUNEAU – Les Ecoles
11. Bernard GEFFLOT – La Houle Maire	11. Emmanuel LEROUX – Le Jarillé
12. Gaël REILLE (propriétaire forestier) Langon	12. Emmanuel KRAVIS (propriétaire forestier) La Chapelle Thouarault

5 – Remplacement de l'ordinateur portable de direction de l'école.

L'ordinateur portable de la direction de l'école ne fonctionne plus. Après renseignements auprès de la société fournisseur de cet ordinateur, sa réparation coûterait plus cher que l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

Les élus décident d'acheter un ordinateur portable pour la somme TTC de 780, 00 €, déplacements et reprise des données inclus.

6 - Avenant n°1 à l'acte d'engagement de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 19 décembre 2013 acceptant la proposition de rémunération du maître d'œuvre de 8,40 % pour une estimation prévisionnelle de 167 091,71 € HT.

L'Avant Projet Définitif –APD- étant terminé, le nouveau montant prévisionnel des travaux est estimé à 175 533,49 € HT, d'où la nécessité de prendre un avenant indiquant ce nouveau montant.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver :

- ⑤ l'Avenant N°1 à l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel des travaux stade APD de 175 533,49 € HT
- ⑤ le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élevant à 14 744,81 € HT.

7 – Achat d'un véhicule

En réunion de conseil du 11 septembre 2014, les élus avaient décidé de faire l'acquisition d'un véhicule pour la somme de 1 000 €, carte grise non comprise.

Un changement est survenu depuis, et les élus décident d'aller jusqu'à 1 300 € TTC, carte grise non comprise.

8 – Bibliothèque

Après discussion, Mr le Maire est autorisé à présenter un dossier de demande de subvention pour la bibliothèque et à étudier les conditions minimum nécessaires pour la création d'un emploi d'au moins 20 % d'un temps complet.

Réunion du conseil municipal du 16 octobre 2014 (suite) :

9 – Panneau signalisation Ecole

Les panneaux signalisant l'école n'étant pas conformes à la réglementation, ils doivent être modifiés et pour ce faire, le Conseil Municipal, accepte le devis de modification de la société Adéquat à Valence pour la somme totale de 229,90 € HT, à savoir 275,88 € TTC.

10 – Délégué formation élus

Mr Philippe LOUET est désigné comme délégué auprès de la CCPR pour la mutualisation de la formation des élus.

10 – Questions diverses

☛ Police de l'habitat

Les membres présents sont informés que Mr le Maire s'est opposé au transfert de la police de l'habitat à la CCPR.

☛ Foot

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du président du Foot pour demander un agrandissement des vestiaires du foot, local qui appartient à la commune. Il doit être demandé une estimation des matériaux.

☛ Armistice du 11 novembre

Le Conseil Municipal est informé que la cérémonie de l'armistice du 11 novembre aura lieu le dimanche 9 novembre à 10 h 45. Le vin d'honneur est organisé par la mairie.

☛ Emploi pour jeunes

La mairie a reçu une demande de renseignements verbale pour mettre en place des activités rémunérées pour les adolescents pendant les vacances scolaires, comme certaines communes le font. Une réflexion est à mener sur ce projet.

☛ Eolien

Une réunion publique est prévue le 12 novembre prochain.

☛ Défibrilateur

Le défibrilateur n'ayant pas trouvé sa place définitive, il est émis l'idée de l'intégrer dans la construction de l'extension des vestiaires foot de façon à ce que tout le monde puisse y accéder.

☛ Chaises et tables

Les anciennes tables et chaises de la salle polyvalente vont être enlevées.

Réunion du conseil municipal du 27 novembre 2014 :

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 novembre 2014

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mr Philippe LOUET, Mme Patricia BOULAIS, Mme Stéphanie HERVÉ, Mr Gérard LAIGLE, Mr Gérard PROVOST, Mme Laëtitia THEPAUT, Mr Pierre TIGER.

Absents Excusés : Mr Daniel DENIS

Secrétaire : Mme Stéphanie HERVÉ

Ordre du Jour

- 1 – **Taxe d'aménagement 2015**
- 2 – **Zones prioritaires pour la réhabilitation des assainissements non collectifs**
- 3 – **Acquisition du matériel du commerce multiservices**
- 4 – **Choix du gérant de l'épicerie**
- 5 – **Déplacement de la bibliothèque**
- 6- **Devis pour contournement extérieur de l'école**
- 7 – **Avenant au lot Electricité pour l'extension de l'école communale**
- 8 – **Attribution du Fonds de Concours par la CCPR**
- 9 – **Décision Modificative**
- 10 - **Questions diverses**

1 –Taxe d'aménagement : TAM

Le conseil municipal décide d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 1,5 % sur l'ensemble du territoire et d'exonérer les abris de jardin dont la surface est inférieure à 20 m².

2 – Zones prioritaires pour la réhabilitation des assainissements non collectifs

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune doit déterminer les zones prioritaires dans lesquelles les personnes propriétaires d'un assainissement non collectif –ANC- non conforme pourront être prises en compte pour une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Pour ce faire, les élus décident de prendre le passage des cours d'eau comme critère de sélection.

Dans le périmètre de ces zones, seront prioritaires les dossiers de réhabilitation du système d'assainissement non collectif pour une demande d'aide à l'agence de l'eau, via le SIVU SPANC. Cependant, il fait remarquer que toute personne peut monter un dossier de demande d'aide financière.

Le Conseil Municipal classe les villages de Gominé, La Belle Alouette, La Vionnais et La Manchonnais en zones prioritaires.

3 - Choix du gérant de l'épicerie « Epi Service »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 juin 2014 nommant Mr Berthier comme gérant du commerce multiservices. Celui-ci s'étant désisté depuis, la commission recrutement a retravaillé le dossier et propose Mr Hubert Duhautois, sis à Saint-Ganton 35550, pour la location gérance de l'épicerie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer la location gérance de l'épicerie « Epi service », station-essence, bureau de tabac et dépôt de pain, à Monsieur Hubert DUHAUTOIS 35550 Saint-Ganton,

Réunion du conseil municipal du 27 novembre 2014 (suite) :

4 –Acquisition du matériel du commerce multiservices

Monsieur le Maire expose aux élus la situation de la gérance de l'épicerie entre le stock de marchandises et le matériel.

Pour solutionner le problème, Mr le Maire propose de racheter le matériel de l'épicerie pour 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide de racheter le matériel de l'épicerie appartenant à Mme Toupin Aurélie pour la somme de 3 000 € HT.

5 –Vente du matériel du commerce multiservices

Le Conseil Municipal décide de vendre une partie du matériel de l'épicerie au nouveau gérant Mr Duhautois pour la somme de 2 000 € HT.

6 –Déplacement de la bibliothèque

Mr le Maire rappelle aux élus que la bibliothèque municipale va être déplacée dans le bâtiment de l'école communale pour accentuer l'envie de lire aux enfants. De plus, la conservation des livres n'en sera que meilleure du point de vue humidité et chaleur.

Pour ce faire, la commune peut prétendre à une aide financière du Conseil Général à la condition d'effectuer l'embauche d'une personne à raison de 20 % d'un équivalent temps plein.

Le conseil municipal s'engage à embaucher une personne qui assurera les Temps d'Activité Périscolaire concernant la bibliothèque à raison de 4 heures par semaine et de tenir la bibliothèque à raison également de 4 h par semaine. Le poste pourrait être mutualisé avec d'autres communes dans un avenir proche.

7 –Décaissement terre derrière l'école

Mr le Maire rappelle qu'un parking derrière l'école est prévu pour les enseignants et le personnel communal exerçant à l'école. Celui-ci ne permet pas ou difficilement les manœuvres pour repartir.

Etant donné qu'un chemin d'accès du côté Est a été fait pour les entreprises qui travaillent sur l'extension de l'école, il suffirait d'agrandir ce chemin à l'angle de l'école pour que les véhicules garés derrière l'école puissent repartir par ce chemin.

Le conseil municipal décide faire agrandir le chemin et accepte le devis à l'heure de l'entreprise LARREA Gérard de Pipriac pour un montant HT de 58 €.

8 –Extension Ecole – Lot 5/Electricité – Avenant n°1

Les élus valident l'avenant n°1 au lot Electricité de l'extension de l'école pour la somme de 671 € HT, à savoir 805,30 € TTC.

9 –Fonds de concours 2014

Le Conseil Municipal valide la somme de 10 324 € que la commune va percevoir du Fonds de Concours de la CCPR.

10 - Indemnité Gardiennage de l'église

Le conseil municipal décide de verser l'indemnité de gardiennage de l'église 119,55 € pour l'exercice 2014.

11 - Subvention d'un séjour pour les élèves de Saint-Ganton.

Après lecture par Mr Le Maire d'un courrier de Mme Hervy, directrice de l'école communale de Saint-Ganton, sollicitant une subvention pour un séjour des maternelles, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de 25,20 € par 19 élèves résidants à Saint-Ganton, à savoir 478,80 €, pour aider à financer le séjour.

Réunion du conseil municipal du 27 novembre 2014 (suite) :

12 –Salle polyvalente : contrôle technique de sécurité

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Qualiconsult pour la somme HT de 1 360 € -1 632 € TTC- pour effectuer une visite de sécurité obligatoire de la salle polyvalente.

13 – Questions diverses

☛ Logement communal

Le logement communal sera loué à compter du 20 décembre 2014 à Mr Frédéric Joly.

☛ Formation Elu

Les élus sont informés d'une date de formation « Etre élu local » le 11 décembre prochain.

☛ Eolien

Suite à la réunion des propriétaires du 28 octobre dernier, la réunion publique est reportée à une date ultérieure.

☛ Culture CCPR

L'association Culture de la CCPR souhaite porter dans les communes des spectacles divers : théâtre, musique.... Une personne est venue visiter la salle polyvalente.

☛ Vœux du Maire

Les vœux du maire sont fixés le vendredi 16 janvier 2015 à 19 h.

La prochaine réunion est fixée le 7 janvier 2015 à 19h00.

Hubert Duhautois



Après plusieurs mois de fermeture, l'épicerie de Saint-Ganton réouvrira enfin ses portes pour les fêtes.

Sans abandonner les services déjà existants, je vais tenter d'y proposer une nouvelle gamme de produits, en me fournissant autant que possible auprès de nos producteurs locaux, mais aussi en mettant en valeur d'autres terroirs français.

Afin de satisfaire au mieux vos attentes, n'hésitez pas à venir dès l'ouverture me faire part de vos désirs. Si un produit n'est pas stocké, ou si un producteur local mérite mon attention, je ferai mon possible pour en tenir compte dans ma gestion de l'épicerie.

En attendant de vous rencontrer pour une heureuse fin d'année.

**Je vous accueillerai du mardi au samedi de 8h à 12h30 et de 15h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30 et de 17h à 19h.**

J'ai créé mon entreprise « Au fil de l'histoire » en novembre 2011. Passionnée de couture depuis mon plus jeune âge, j'intègre le lycée professionnel Louis Guillou à Rennes où j'obtiens un BEP couture, puis un Bac Pro Artisanat et métier d'Art.

Mon entreprise est basée sur le recyclage des matières et des matériaux (tissus, boutons, ...)

Je suis installée dans un local loué à la commune depuis le 23 septembre 2014.

J'y effectue des retouches et réparations diverses, du sur-mesure (devis gratuit), confection de rideaux, ...

Je crée également des sacs et accessoires originaux à partir de tissus récupérés afin de leur donner une seconde vie. Mes sources sont les particuliers et la boutique solidaire de Pipriac.

Amandine Baudu



**Ouvert du mardi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h30
Le samedi de 9h00 à 13h00
Fermé dimanche et lundi**

Patricia et Jean-Louis Beaujais



Depuis presque 4 mois, le restaurant « La Crémaillère » a ré-ouvert ses portes.

Outre les 80 repas pour la cantine de l'école, un repas ouvrier est proposé le midi en semaine. Mais il est également possible de venir manger le samedi sur réservation.

Nouveauté :

A partir du mois de janvier, vous pourrez commander des plateaux repas qui vous seront livrés gratuitement dans un rayon de 5km.

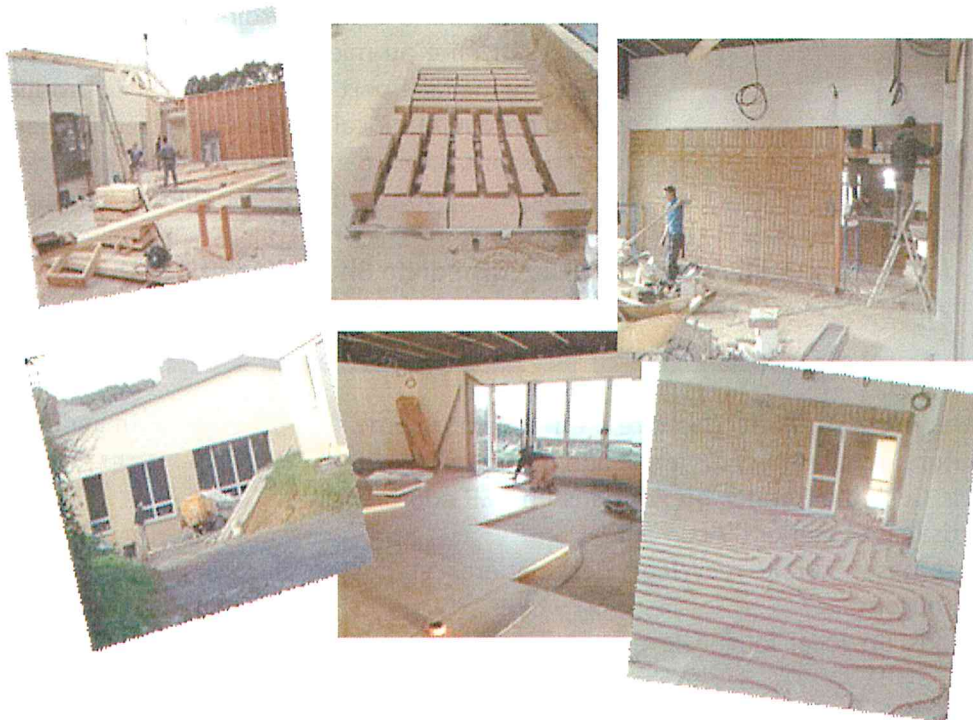
**Mais surtout, à partir du 14 février 2015, le restaurant
se métamorphosera en crêperie/grill
le vendredi soir, le samedi midi et samedi soir !!!**

**Patricia et Jean-Louis vous accueillent
du lundi au vendredi de 7h30 à 15h**

le samedi de 8h30 à 13h et de 17h30 à 22h et le dimanche de 9h à 13h

Extension école :

Les travaux d'extension de l'école ont commencé le 16 juillet 2014 et s'achèveront à la fin de cette année. Nous disposerons d'une classe supplémentaire et d'une salle de bibliothèque ; celle-ci se trouvant actuellement à proximité de la salle polyvalente, le transfert sera fait après la réception des travaux.



Réforme des rythmes scolaires :

Depuis la rentrée de septembre 2014, la **réforme des nouveaux rythmes scolaires** est entrée en vigueur afin que tous les écoliers bénéficient d'une organisation du temps scolaire plus propice à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

A l'école de Saint-Ganton, en accord avec la mairie, les enseignants et l'inspection, nous avons fait le choix de privilégier le temps scolaire, en répartissant de manière régulière les heures de classe sur les différents jours de la semaine. Les cours se terminent à 15h45 le lundi, mardi, jeudi, et vendredi. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à 15h45. Les enfants qui restent à l'école peuvent participer soit, aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sous la responsabilité des enseignants, soit aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sous la responsabilité de la mairie, jusqu'à 16h25.

En ce qui concerne les TAP, gérés par la mairie, plusieurs ateliers sont proposés aux enfants. Le nombre de places par atelier est limité, une garderie avec activité libres ou un temps de repos sera alors proposé à l'enfant. Nous essayons, dans la mesure du possible, de mettre en place un « turn-over » pour que chaque enfant profite au maximum des différentes activités.

Nous souhaitons vous présenter et **remercier** les intervenants employés ou bénévoles qui animent les différents ateliers :

- Béatrice Jauneau, **atelier Sport** et Isabelle Massiot, **atelier Bricolage**
- Jaëlle Baudu et les bénévoles de l'association « conjuguons nos talents », **atelier Tricot**
- Gilles Belleil, bénévole et 3^{ème} adjoint de Saint-Ganton, **atelier Bois**
- Mme Bourhis et les bénévoles de l'association APAR de Saint-Ganton, **atelier Bibliothèque**
- M. Frédéric, bénévole et papa d'élève, **atelier Musique**
- Mme Hoanen, bénévole et maman d'école, **atelier Théâtre**
- Mme Nevoux et les bénévoles de « nature et mégalithes » de Saint-Just, **atelier Vannerie.**

Assainissement collectif :



Réception du réseau d'assainissement collectif
de Beaucel

le 7 octobre 2014

avec M. Jean HAMON Président du
syndicat des Eaux de Port de Roche
ainsi que les responsables de la Société SAUR

Repas du CCAS :

Le **dimanche 19 octobre 2014**, la commune organisait le repas du Centre Communal d'Action Social (CCAS). Celui-ci rassemblait 43 convives et était **offert au plus de 80 ans**.

Le repas, préparé par Patricia Beaugeais, restauratrice à la Crémaillère de Saint-Ganton, a été servi par les membres du CCAS. Ce moment convivial s'est déroulé au son de l'accordéon et égayé par de nombreuses chansonnettes.

Les doyens de l'assemblée étaient **Gustave Debarre, 89 ans et Germaine Bourel, 88 ans**.

Nous remercions Magali Laigle pour l'animation ainsi que Marie-Annick Bodiguel et Annick Leroux qui ont confectionné, à cette occasion, de magnifiques compositions fleuries.

Les membres du CCAS ont décidé de mettre fin à la distribution de chocolats de fin d'année et ont choisi d'offrir un colis gourmand aux personnes de 85 ans et plus qui n'ont pas assisté au repas.



Chasse privé bois de Beaucel :

Les samedis 10 janvier et 24 janvier 2015, jours de chasse privée dans le bois de Beaucel, nous invitons les randonneurs à être prudents.

Objets trouvés :

Un certain nombre d'objets a été retrouvé (à la salle, au terrain de foot, à l'église ...) :

un parapluie, une écharpe bleue, un pull ado noir avec capuche, un bonnet en laine violet, un gilet sans manche bleu. Ces objets sont disponibles en mairie.

Commémoration de l'Armistice :

La cérémonie commémorative de l'Armistice au monument aux morts a été célébrée le **dimanche 9 novembre**, avec la présence des anciens combattants et élus de Saint-Ganton et de Saint-Just ainsi que de quelques enfants de l'école.



Jean LAURENT du village de Brubet a souhaité donner en lecture ce témoignage poignant d'un combattant de la première guerre mondiale 14 – 18.

Je vous donne le témoignage d'un combattant de 14-18 qui a été incorporé à 20 ans et qui a participé aux batailles de la Marne, Verdun, le chemin des dames etc... Il m'a dit ces phrases :

« Je ne souhaite à personne de vivre et voir ce que j'ai vécu, le froid, les mains gelées, moins quinze degrés dans la neige, dans les tranchées. J'ai vu des combattants qu'il a fallu amputer.

Ma plus dure journée a été celle où j'ai été blessé par un éclat d'obus, le feu nourri des mitrailleuses ne nous permettait pas de bouger. Je suis resté toute la journée à moitié enseveli par la terre lorsque les obus tombaient à proximité. De temps en temps, on entendait les gémissements des soldats gravement blessés. Ils appelaient « au secours » leurs parents, femmes, fiancées, enfants.

Les cadavres des combattants couvraient le sol. La terre était rouge de sang. A la fin de la journée, la bataille terminée, j'ai vu les soldats allemands achever à la baïonnette tous les combattants français qui avaient un petit signe de vie. J'ai retenu mon souffle, les minutes étaient longues.

La nuit tombée, j'ai réussi à rejoindre mon campement. Je ne marchais que sur des morts. Pas un arbre ne mesurait plus de 2 mètres, déchiquetés par les balles.

C'était l'horreur.

Plus jamais cela »

Un vin d'honneur

a ensuite été offert par la mairie dans la cantine de l'école.

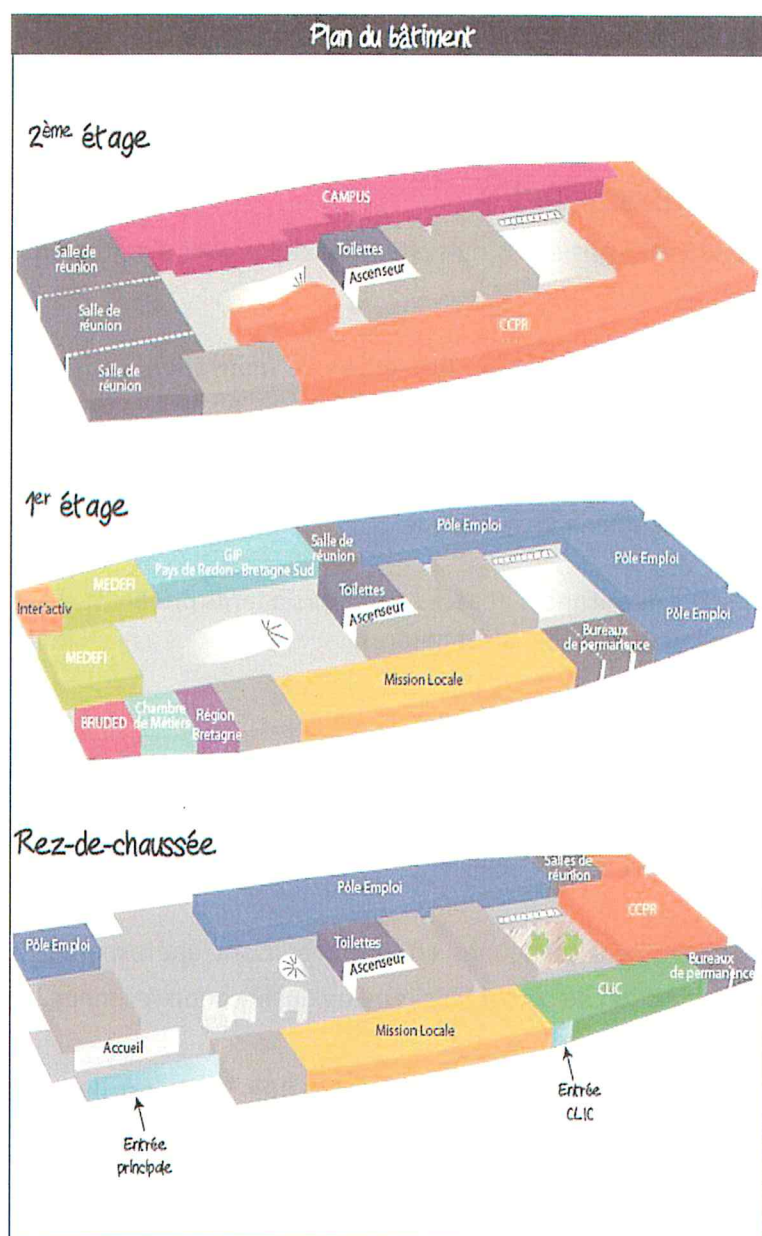
Gilles Belleil avait préparé pour l'occasion, dans le couloir de l'école, une exposition sur cette guerre 14-18, avec témoignages, coupures de presse, extrait de film et des casques de combattants retrouvés.



Si vous recherchez des informations sur un combattant « mort pour la France », vous pouvez vous rendre sur le site : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

Bienvenue au 3 rue Charles Sillard

Ouverture du Bâtiment au public
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30



Communauté de communes du Pays de Redon



Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le Vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Tel pour rdv ou info : 02 99 70 34 34

Pôle Emploi



Lundi, Mardi, Mercredi, de 8h30 à 16h30
Jeudi, de 8h30 à 12h30
Vendredi, de 8h30 à 15h30
Tel pour rdv : 39 49

Mission Locale



Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Tel pour rdv : 02 99 72 19 50

MEDEFI



Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Tel pour rdv : 02 99 72 31 21

Région Bretagne Point MFP



Accueil uniquement sur rdv
Tel pour rdv : 02.23.20.42.50

BRUDED



Accueil uniquement sur rdv
Tel pour rdv : 06 33 04 83 06

CAMPUS ESPRIT



Tel : 02 23 10 04 12

Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Installation septembre 2014

CLIC



Tous les jours, sauf le jeudi
de 9h à 12h
L'après-midi : sur rdv
Tel pour rdv : 02 99 71 12 13
L'entrée se fait par la porte extérieure
située au milieu de la façade

GIP Pays de Redon - Bretagne Sud



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tel pour rdv : 02 99 70 38 49

Inter'Activ



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tel pour rdv : 02 99 35 21 59

Les permanences

Accueil uniquement sur rdv auprès
des structures, en précisant comme
lieu d'accueil « Redon »



Tel pour rdv : 0 969 328 110



Tel pour rdv : 02 99 86 07 47



Tel pour rdv : 02.23.44.82.30



Tel pour rdv : 39 49



Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Guylène PAVIOT.

Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50.
Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

C'est quoi la Mission locale ?

La Mission Locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offre, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi...
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation, financement,...
- **La santé, le logement** : information sur le logement, soutien psychologique...
- **Mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, ...
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...
- **Des aides financières** : Fonds d'Aide aux Jeunes, chèque mobilité ...(sur critères)

Emploi d'avenir : le dispositif continue...

A ce jour, c'est plus d'une centaine d'emplois d'avenir qui ont été signés avec la Mission locale.

Ce dispositif est destiné aux jeunes sans emploi, sortis sans diplôme de leur formation initiale ou peu qualifiés en recherche d'emploi.

L'objectif est d'offrir une véritable insertion professionnelle à ces jeunes en leur proposant une expérience professionnelle conséquente ainsi qu'une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue.

Un tuteur est désigné au sein de l'entreprise.

Nous accompagnons les jeunes durant toute la durée du contrat en lien avec les employeurs. L'aide octroyée est de 75% du SMIC horaire brut pour les collectivités et les associations ou de 35% pour le secteur marchand (commerce, industrie, transport, restauration, etc.).

Pour toute information, contacter la Mission locale.

La Mission locale recrute de nouveaux parrains pour son action « conduite accompagnée pour tous »

Pour répondre aux problèmes de mobilité et faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes, la Mission locale développe depuis plusieurs années du parrainage à la conduite supervisée. En effet, certains jeunes n'ont personne dans leur entourage pour assurer le rôle d'accompagnateur.

L'objectif est simple : réaliser 1 000 km avec un parrain accompagnateur durant 3 mois avant de passer son permis de conduire.

Les avantages, cela permet :

- au jeune d'acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant, à moindre coût avant la présentation à l'épreuve pratique du permis
- de remettre à jour les connaissances des seniors accompagnateurs et leur permettre de faire partager leur expérience.
- de concourir à la réduction des accidents de la route

Une formation vous sera proposée pour devenir accompagnateur.
Un véhicule vous est mis à disposition pour les heures de conduite.

Si vous êtes intéressé pour devenir parrain, contacter Marjolaine CAVALIE ou Marion DANIEL à la Mission locale du Pays de Redon et Vilaine.

Un nouveau dispositif pour les jeunes : la garantie jeunes

L'année 2015 devrait voir se mettre en place la seconde vague d'expérimentation Garantie Jeunes qui concernera le territoire de la Mission locale Pays de Redon et de Vilaine, avec notamment un engagement fort de l'Etat et du Conseil général Ille-et-Vilaine. L'objectif est d'amener les jeunes en grande précarité (ni en emploi, ni en études, ni en formation) à devenir autonome et à s'insérer dans la vie active.

Le principe est de proposer au travers d'un engagement réciproque entre le jeune et la Mission locale un accès à une première expérience professionnelle (6 semaines) et une garantie de ressources. La Mission locale proposera un accompagnement personnalisé collectif et individuel et collaborera avec l'ensemble des acteurs pouvant intervenir durant le parcours de chaque jeune.

Rappel de l'adresse et des horaires d'ouverture

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine

3 Rue Charles Sillard - CS 60287

35602 REDON CEDEX

Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64

Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

**Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h**





Ça déménage !

Nous sommes heureux de vous accueillir, depuis le 1er décembre, dans nos nouveaux locaux situés à l'adresse suivante :



ADMR PIPRIAC
Maison de santé
44 rue du Général De Gaulle
35550 PIPRIAC



● **Les P'tits d'Homs** **Halte-Garderie** **ADMR**

Accueil des enfants de 4 mois à 4 ans,
les lundis et les vendredis, de 9h à 17h,
L'équipe d'animation est composée d'une
éducatrice de jeunes enfants, d'une assistante
petite-enfance, et d'un parent.

Renseignez vous, il reste des places !



Activités
d'éveil



Sorties



Spectacles

Rencontres
intergénérationnelles

L'ADMR de PIPRIAC, c'est aussi :

- **Un centre de soins infirmiers** (6 infirmières réalisent des soins à domicile ou au centre sur Rdv, 7j/7.
(prises de sang, pansements, injections, vaccins, perfusions,...) / pratique du tiers payant sécu et mutuelle

- **Un service d'aide à domicile tous publics** (Familles, personnes âgées, handicapées, malades,... 65 aides à domicile, assistants de vie, auxiliaires de vie sociale et techniciens de l'intervention sociale et familiale vous accompagnent 7 jours sur 7 -



Garde d'enfants
À domicile

Ménage - repassage

Préparation
des repas

Aide à la personne
(toilette, habillage,...)

Téléalarme - téléassistance

Réalisation des courses

Aide
au aidants

Garde-
malade

Service
autorisé par
le Conseil-
Général 35 et
bénéficiant de
l'agrément
qualité.

Coordonnées :

ADMR PIPRIAC • Maison de santé • 44 rue du Général De Gaulle 35550 PIPRIAC

- Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Tél. Aide à Domicile et Halte-Garderie : 02.99.34.45.44
- Tél. Centre de Soins Infirmiers : 02.99.34.42.97

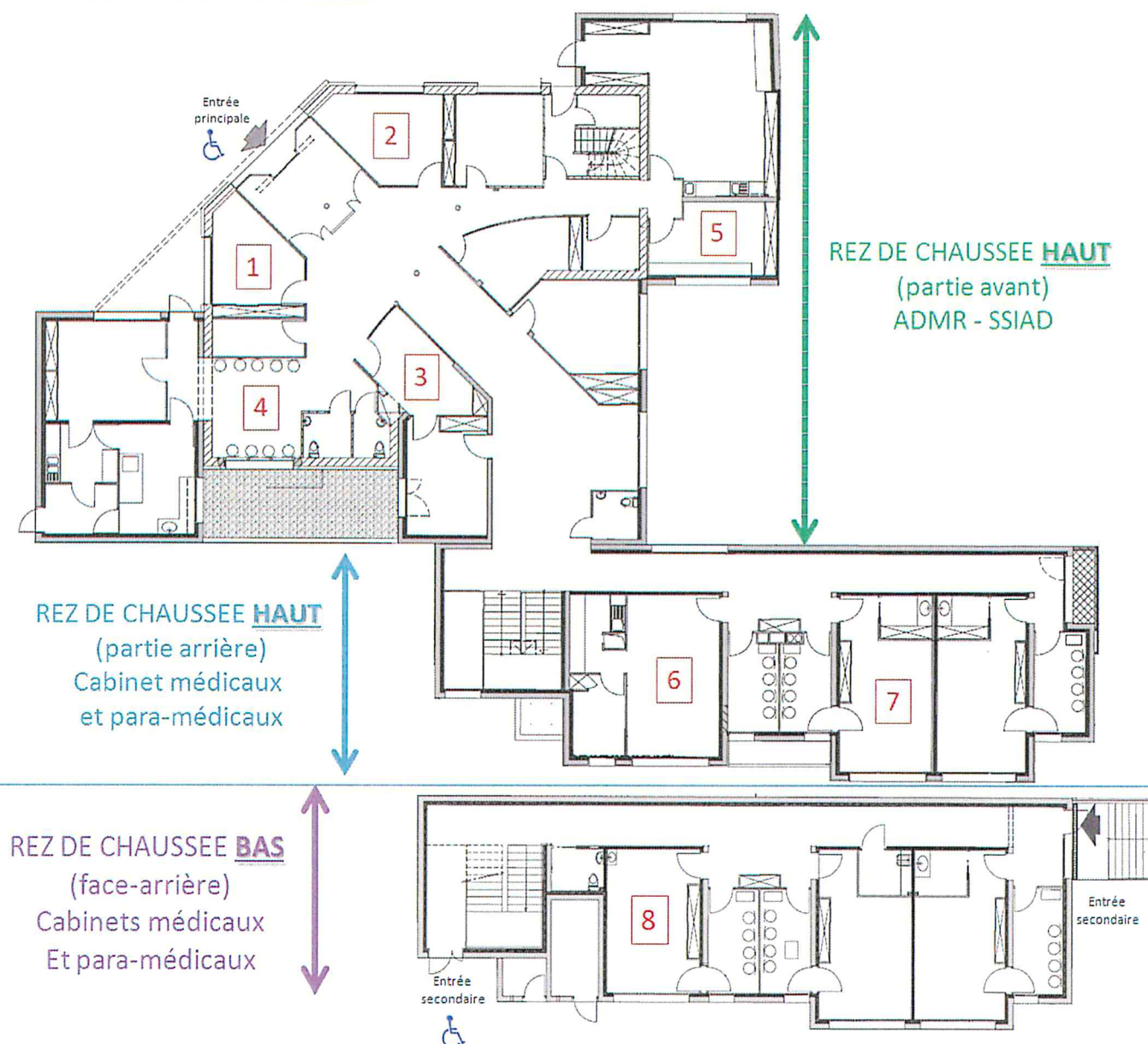
Notre site Web : www.admr35.org/pipriac



Maison de santé Pluridisciplinaire de PIPRIAC

44 rue du Général de Gaulle 35550 PIPRIAC
(rue de la gendarmerie, à côté de l'école Jean
de la Fontaine)

Ouverte depuis le 1er décembre



REZ DE CHAUSSEE HAUT (partie-avant) : ADMR - SSIAD

- | | | | |
|---|--|---|--|
| 1 | Accueil Service d'aide à domicile ADMR (communes du Canton de PIPRIAC) et halte-garderie les P'tits d'Homs | 2 | Accueil Service d'aide à domicile ADMR (communes du Canton de REDON) |
| 3 | Accueil Centre de soins infirmiers ADMR | 4 | Centre de soins infirmiers ADMR |
| 5 | SSIAD de PIPRIAC (communes des cantons de PIPRIAC et GRAND FOUGERAY) | | |

REZ DE CHAUSSEE HAUT (partie arrière) Cabinet médicaux et paramédicaux

- | | |
|---|---|
| 6 | Cabinet de Mme Rose-Marie CHEVE, Pédicure-Podologue |
| 7 | Cabinet de Dr Michel TRANCHEVENT, Médecin-généraliste |

REZ DE CHAUSSEE BAS (partie arrière) Cabinets médicaux et paramédicaux

- | | |
|---|--|
| 8 | Cabinet de Mme Aude BESNARD, Psychologue |
|---|--|

« Mon autre Bureau »

Le Point Accueil Emploi (PAE) de Pipriac rejoint le réseau « mon autre Bureau », un réseau d'espaces de travail partagés en Pays de Redon-Bretagne Sud.

"Mon autre Bureau" est un dispositif qui offre la possibilité de travailler seul ou à plusieurs dans un lieu équipé d'une connexion internet, de rencontrer d'autres travailleurs, échanger, créer du réseau...

Ce dispositif concerne des télétravailleurs, des responsables d'association, des techniciens territoriaux, des élus, des commerciaux de passage, des indépendants qui travaillent à leur domicile mais aimeraient, de temps en temps, le faire dans un cadre collectif, des étudiants, des demandeurs d'emploi, voire des touristes...

Le PAE de Pipriac ouvre donc cet espace de travail tous les mardis de 13h30 à 17h.

Dispositif « Territoire zéro chômeurs de longue durée »

Les communes de Saint-Ganton et Pipriac ont été retenues (ainsi que 3 autres secteurs en France) pour mettre en place un dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée ». C'est le Point Accueil Emploi (PAE) de Pipriac qui va mettre en place ce projet, lancé au niveau national par l'association ATD Quart Monde.

Cette opération concerne toutes les personnes à la recherche d'un emploi depuis au moins un an (même si elles ne sont pas inscrites à Pôle Emploi et même si elles ont travaillé par intermittence entre temps).

Le but de ce dispositif est donc de permettre aux personnes concernées d'accéder à un emploi durable.

En lançant ce projet, ATD Quart Monde est parti de trois constats :

Premièrement, que personne n'est inemployable. Tout le monde ayant des compétences, des savoir-faire à mettre en valeur.

Deuxièmement, que le travail ne manque pas, puisque de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits.

Enfin que l'argent ne manque pas, l'idée étant en effet de réaffecter les dépenses sociales liées au chômage pour financer des emplois durables.

Le cadre législatif permet à des collectivités de mettre en place ce type d'expérimentation sur des territoires volontaires. Ainsi, ce dispositif sera évalué sur 5 à 7 ans avant de pouvoir être ensuite généralisé à l'échelle nationale s'il s'avère satisfaisant.

Une équipe à votre disposition

- Franck PICHOT, Président,
- Caroline LE BRIS, chargée de développement et d'insertion,
- Laurence BONJOUR, chargée d'accueil.

PAE

36 rue de l'Avenir - 35550 PIPRIAC

Tél. : 02.99.34.36.91

Fax : 02.99.92.10.42

Mail : pae.pipriac@wanadoo.fr

Ouvert de 9h à 12 h du lundi au vendredi - Fermé le mercredi

Projet de liaisons ferroviaires nouvelles Bretagne Pays de la Loire à l'horizon 2030

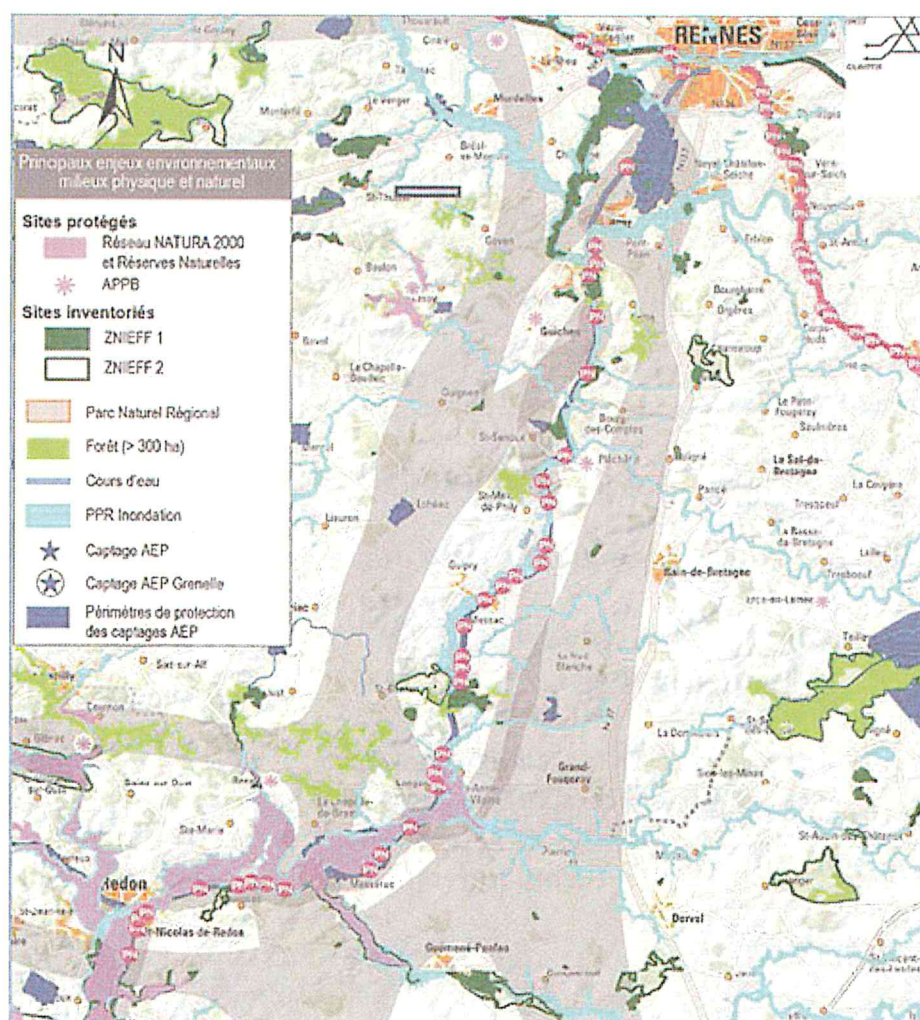
Le projet de "Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire" (LNOBPL) est porté par Réseau Ferré de France (RFF).

Il s'inscrit dans la continuité de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire, afin de diffuser l'effet grande vitesse à l'ensemble du territoire et d'améliorer les temps de parcours jusqu'à la pointe bretonne. Un gain de l'ordre de 10/15 minutes est possible entre Rennes-Brest ou Rennes-Quimper et de l'ordre de 25 minutes pour Rennes-Nantes.

Trois scénarios sont envisagés et présentés au débat public ouvert du 4 septembre 2014 au 3 janvier 2015.

Parmi ces trois scénarios, deux ont en commun la création de voies nouvelles soit à l'Est, soit à l'Ouest de la ligne actuellement existante, qui suit globalement la vallée de la Vilaine. Dans l'état actuel du projet des fuseaux sont définis à l'intérieur desquels passerait la ligne future. Dans le cas où le choix se porterait sur le fuseau à l'Ouest de la ligne actuelle, le territoire de Saint-Ganton pourrait être impacté.

Dans le cadre du débat public en cours (jusqu'au 3 janvier 2015), il est possible de prendre plus ample connaissance du dossier et de laisser des observations ou poser des questions sur le site : <http://lnobpl.debatpublic.fr/>



Carte extraite de l'expertise complémentaire sur la liaison Rennes-Nantes (p33)
<http://lnobpl.debatpublic.fr/l'expertise-complementaire-cndp>

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Pour bien agir, il faut connaître et comprendre, c'est le rôle de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), placé sous l'autorité du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière,

qui assure la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion des données statistiques nationales et internationales, le suivi des études sur l'insécurité routière, l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées.

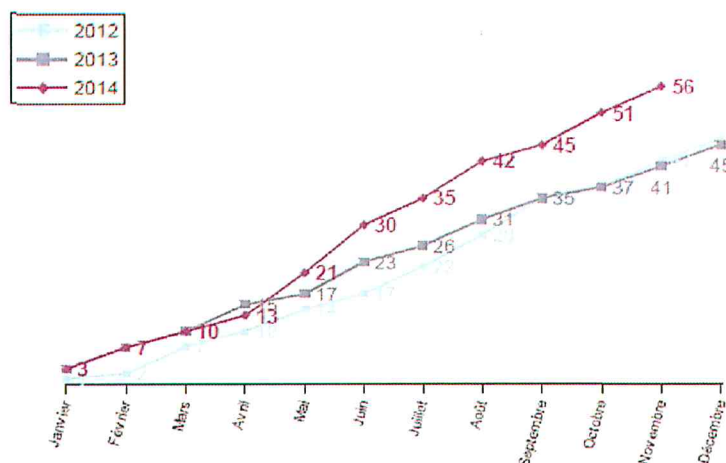
Au niveau régional, l'Observatoire régional de sécurité routière (ORSR) est placé au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Il constitue une interface entre le niveau national et local.

Il contribue au déploiement de la politique nationale initiée par la Délégation à la Sécurité et la Circulation Routières (DSCR) et est le relais privilégié des actions mises en œuvre par l'ONISR.

A ce titre, l'ORSR travaille en étroite collaboration avec les unités départementales de sécurité routière des Directions Départementales des Territoires ou des préfetures.

L'ORSR a un rôle de production et de diffusion de l'information vis à vis du public, des décideurs et acteurs locaux d'une part et un rôle d'animation dans la mise en œuvre des programmes nationaux d'autre part.

Suivi de l'évolution des accidents routiers mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine



Petit rappel : Alcoolémie

Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Quelle que soit la boisson alcoolisée, un « verre » représente à peu près la même quantité d'alcool :

25 cl de bière à 5° = 12,5 cl de vin de 10° à 12° = 3 cl d'alcool distillé à 40°
(contiennent environ 10 g d'alcool pur)

Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne. Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, le degré de fatigue ou de stress, le tabagisme ou simplement les caractéristiques physiques de la personne : pour les plus minces, les femmes ou les personnes âgées, chaque verre peut représenter un taux d'alcoolémie de 0,30 g.

Le taux d'alcool maximal est atteint :
½ heure après absorption à jeun
1 heure après absorption au cours d'un repas.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.
Café salé, cuillerée d'huile... : aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

Maison néolithique de Beaucel : appel à la mobilisation



E. Guerton

L'année 2015 approche à grands pas et nous vous invitons à un voyage dans le temps à travers la reconstitution d'une maison néolithique dans la vallée de Beaucel.

C'est en effet au Néolithique, il y a près de 7000 ans, que l'Homme instaure un rapport nouveau avec la Nature. Il domestique plantes et animaux, défriche la forêt, aménage les premiers champs et transforme le paysage. L'Homme du Néolithique participe à l'organisation de son territoire avec des architectures mégalithiques et les premiers villages...

Depuis 2003, date de sa création, l'association Nature & Mégalithes, œuvre à la mise en place d'une réflexion sur les rapports de l'Homme avec la Nature, de la Préhistoire à nos jours, pour mieux comprendre et appréhender les grands enjeux écologiques contemporains. Nous souhaitons prolonger cette réflexion autour de la reconstitution d'une maison néolithique.

Elle s'appuie sur un modèle architectural existant à l'époque du Néolithique dans l'Ouest de la France. Ces maisons néolithiques qui ont été ou sont fouillées actuellement en Bretagne sont construites à partir de matériaux périssables (bois, terre, végétaux) et apparaissent donc dans le sol sous forme de traces (trous de poteaux). A partir de ces traces il nous est dès lors permis de réfléchir à l'élévation de ces bâtiments : diamètre des poteaux, architecture de la charpente...

Le modèle d'habitat néolithique choisi pour cette reconstitution dans la vallée de Beaucel est le bâtiment du Haut-Mée à Saint-Etienne-en-Coglès (35) daté d'environ 4700 av. J.-C. La maison du Haut-Mée est de plan trapézoïdique (un pignon moins large orienté face aux vents dominants) avec une longueur de 22 mètres de long, une largeur à l'est de 9 mètres et à l'ouest de 4 mètres. La future construction à Beaucel se fera à l'échelle 1/2.

Dans un premier temps, nous allons commencer par le terrassement du terrain avec en parallèle l'abatage des premiers arbres. Des journées de médiation et d'animation seront proposées au public afin de venir reproduire les gestes des hommes du néolithiques et tester leurs outils (pelle en omoplate, pic en bois de cerf, hache et herminette...). Lorsque l'ensemble des bois de l'ossature de la maison sera récolté nous commencerons la construction.

Si le projet vous intéresse, que vous vous sentez l'âme d'un bâtisseur du Néolithique, ou que vous souhaitez nous soutenir en fournissant du bois d'œuvre (châtaignier, noisetier par exemple) nous vous invitons à nous contacter rapidement !

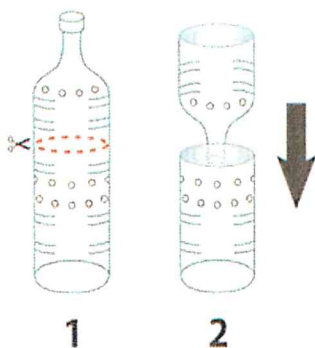
CPIE Val de Vilaine
Association Nature&Mégalithes
10, allée des cerisiers
35550 Saint Just
02.99.72.69.25
emmanuelle.rogard.cpie@orange.fr

FRELON ASIATIQUE

Lutter contre l'inquiétante prolifération du frelon asiatique, et de la menace qu'il représente pour nos écosystèmes et les abeilles.

Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique est facilement reconnaissable de par sa couleur. Il présente ainsi un aspect général brun foncé mais il est identifiable par son quatrième segment qui est jaune orangé. Il arbore des pattes brunes et jaunes à l'extrémité ainsi qu'un devant de tête jaune orangé. Le frelon européen a lui un corps taché de roux, de jaune et de noir ainsi qu'un abdomen jaune rayé de noir.



Construire un piège artisanal

Prenez une bouteille en plastique, coupez la à un tiers et faites de petits trous (5mm de diamètre) à l'aide d'un fil de fer chauffé pour permettre aux plus petits insectes de s'échapper. A l'intérieur de cette bouteille, dont la partie supérieure sera placée à l'envers une fois découpée, vous verserez un verre de bière brune, de vin blanc ou un trait de sirop.

Le piège doit rester en place jusqu'au 1er mai. Dans l'idéal, il doit être suspendu à un arbre (à 1,50 m ou 2 m de haut), de préférence au soleil, mais il peut être placé sur un balcon.

Aidez-nous à recenser les nids !

Pour ce faire, rien de plus simple, un appel au : 02.99.08.78.69 afin d'indiquer à la mairie toute présence de nid à domicile, ou dans le domaine public.

De cette façon, la Mairie pourra vous donner le nom d'entreprise à contacter pour éradiquer le problème.

En cette fin d'année 2014, la lutte contre le frelon asiatique en Ille et Vilaine se solde par plus de 1000 nids détruits sur l'ensemble du département avec une concentration particulière sur le sud et le bassin rennais.

Avec la chute des feuilles, de nouveaux nids sont encore localisés en ce début décembre, ces nids doivent être considérés comme étant en fin de vie. Une activité minimale peut éventuellement y être observée, cependant **tout traitement est désormais inutile** car les nouvelles reines ont déjà quitté le nid à la recherche d'un abri pour l'hiver.

Ces nids vont se dégrader progressivement avec le vent et la pluie et ne seront en aucun cas réoccupés l'année prochaine.

SIVU « S.P.A.N.C . »
Service Public de l'Assainissement Non Collectif
des communes rurales du pays de Redon Brétilien

Aide à la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs (ANC)

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne finance un programme d'aide aux seuls ANC classés « Non conforme - Risques pour la santé - Travaux sous 4 ans ou 1 an si vente ». Ce classement est indiqué en conclusion des courriers de contrôle de bon fonctionnement.

Pour bénéficier de l'aide, d'autres critères sont exigés par le financeur, notamment le contact direct des eaux vannes avec le milieu. La subvention qui peut être allouée correspond à 50% du montant TTC des études et travaux, dans la limite d'un plafond fixé à 8000€ TTC de dépense (soit, au plus, 4000€ d'aide/ANC).

L'ensemble de ces critères est consultable en Mairie.

Avant de s'engager dans la démarche et même de solliciter un bureau d'étude, les personnes intéressées doivent s'assurer que leur installation réponde intégralement aux critères d'éligibilité.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a, conformément aux exigences de l'Agence de l'Eau, défini des zones prioritaires de réhabilitation des ANC (sur des critères de densité d'ANC présentant des risques et/ou de sensibilité environnementale : proximité de cours d'eau, marais...) Les propriétaires d'ANC susceptibles de bénéficier de l'aide à la réhabilitation, au sein de ces zones prioritaires, recevront des courriers les invitant à s'informer et à déposer une demande d'aide pour ceux qui le souhaitent. Toutefois, toute personne propriétaire d'un ANC remplissant les critères d'éligibilité à l'aide de l'agence de l'eau peut demander à bénéficier de ladite aide (même en dehors des zones prioritaires définies).

Afin de répondre à des questions générales sur ce programme d'aide, deux réunions d'information sont programmées :

Le vendredi 13 février 2015 à 20H00 à RENAC (salle des fêtes)

et le Jeudi 26 février 2015 à 20H00 à PIPRIAC (salle polyvalente du levant)

Concernant des questions particulières, notamment le caractère éligible du projet de réhabilitation, vous pouvez prendre rendez-vous en Mairie avec l'un ou l'autre des délégués communaux : Mme COTTAIS Fabienne ou M.BELLEIL Gilles.

Enfin, un dossier de demande d'aide est disponible sur demande en Mairie. Il comprend :

- la liste des conditions nécessaires à l'obtention des aides,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (qui doit être respecté par le bureau d'étude),
- une liste non exhaustive de bureaux d'étude
- un « mandat et engagement du maître d'ouvrage ».

L'ensemble des pièces nécessaires ainsi que le calendrier de vos actions y sont aussi mentionnés.

Pour le SIVU SPANC, le Président.

Dépôt sauvages :

Quand certains particuliers ou certaines entreprises se débarrassent de leurs déchets sur un lieu public ou privé, on parle de dépôts sauvages. Abandonner ses déchets dans la nature, sur la voie publique, auprès des points recyclage ou devant les déchetteries est strictement interdit par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500€ (art.L 541-3 du Code de l'environnement).

Collecte en porte à porte, points recyclages verre ou papier, déchetteries... Tous les équipements nécessaires au tri et à la collecte des déchets sont disponibles pour les particuliers et les professionnels. Plus d'informations sur www.smictompaysdevilaine.fr

Voirie - Elagage :

Le trafic routier de gros véhicules est dense sur la commune (transport scolaire, camion de livraison, camion du SMICTOM...). De plus, les réseaux électriques et de communications électroniques subissent de graves dégâts dus à la chute ou à des frottements de branches ou d'arbres sur les câbles électriques ou téléphoniques, phénomène particulièrement accentué par les fortes tempêtes de l'hiver. Le constat établi montre clairement que la plupart des dégâts auraient pu être évité, si la distance entre réseaux et végétation avait été maintenue conforme.

Aussi, veillez au bon entretien de vos arbres en bordure des voies communales.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier (routes communales et routes départementales) doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriétés à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Divagation des chiens et chats :

Par arrêté municipal du 4 décembre 1991, il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur la voie publique, dans les champs, les récoltes et les bois.

Tout chien circulant sur la voie publique doit obligatoirement être tenu en laisse et être porteur d'un collier. Les infractions aux dispositions de l'arrêté cité ci-dessus sont passibles de pénalités (amendes).

Les tranches d'âges :

Les fripouilles : les maternelles (3-5 ans)

Les canailles : Du CP au CE2 (6-8 ans)

Les Djeuns : Du CM1 à la 4^{ème} (9-13 ans)

L'équipe d'animation :

Barbara , directrice et animatrice chez les Canailles
et les Djeuns

Emmanuelle , animatrice chez les Fripouilles

Manon, animatrice chez les Fripouilles

Pièces à fournir pour l'année 2014/2015 :

- Cotisation à l'année : 5€ par famille
(facturée sur la 1^{ère} Facture)
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité Civile
- Coupon du règlement intérieur signé
- Justificatif du quotient familial
- Fiche sanitaire 2014/2015
- Photocopie du carnet de vaccination
- Ordonnance si l'enfant suit un traitement

Les coordonnées :

Téléphone :

02.99.34.31.09 ou 06.14.77.07.03

Mail :

cmj.pipriac@wanadoo.fr

Site internet :

<http://cmjpipriac.wix.com/lesptitsloups>

Tarifs CAF	Tarifs MSA	Journée complète				1/2 journée avec repas				1/2 journée sans repas			
		Pipriac	Autres communes	Semaine complète pipriac	AC	Pipriac	Autres commune	Semaine complète pipriac	AC	Pipriac	Autres communes	Semaine complète pipriac	AC
QF <578		10 €	12 €	45,50 €	55,50 €	7,50 €	8,50 €	35,25 €	40,25 €	4,50 €	5,50 €	20,25 €	25,25 €
QF 579<>1000	QF <578	11 €	13 €	50,00 €	60,00 €	8 €	9 €	37,50 €	42,50 €	5 €	6 €	22,50 €	27,50 €
QF 1001<>1500	QF 579<>1000	12 €	14 €	54,50 €	64,50 €	8,50 €	9,50 €	39,75 €	44,75 €	5,50 €	6,50 €	24,75 €	29,75 €
QF 1501<>2000	QF 1001<>1500	13 €	15 €	59,00 €	69,00 €	9 €	10 €	42,00 €	48,00 €	6 €	7 €	27,00 €	32,00 €
QF > 2001	QF > 1501	14 €	16 €	63,50 €	73,50 €	9,50 €	10,50 €	44,25 €	49,25 €	6,50 €	7,50 €	29,25 €	34,25 €
AUTRES REGIMES		14 €	16 €	63,50 €	73,50 €	9,50 €	10,50 €	44,25 €	49,25 €	6,50 €	7,50 €	29,25 €	34,25 €

Les vacances de Noël vont se dérouler sous le thème de « Mystère & Paillettes ... », plusieurs activités sont au rendez-vous : Décoration de l'accueil de loisirs , un grand jeu « retrouver les paillettes de la reine Paillette », Cuisine avec un goûter ouvert à tous le mardi 23/12 , Un grand jeu « Qui gagnera le Loup Golden ? », maquillage , balade et jeux dans Pipriac .

Les dates d'ouverture sont le 22 , 23 , 24 et 26 Décembre de 7h15 à 18h45 .

Après les vacances , les mercredis se dérouleront à l'anglaise , avec un thème « So British ! » , avec concours de blagues à la Mr Bean , enquête à la Sherlock Holmes , Cuisine à l'anglaise , Personnages en Pâte à modeler à la Wallas & Gromit , Set de table à l'anglaise , Ecris ta chanson Rock n'Roll pour gagner un « LOUP MUSIC AWARDS » . Nous serons en communication permanente avec la Reine d'Angleterre : « Esilabeth » , peut-être même qu'elle nous rendra visite .

Une Navette au départ de l'école de Saint Ganton se fait tous les mercredis midis afin d'offrir l'opportunité aux enfants de venir à l'accueil de loisirs.

Du côté de l'école ...

Les adultes qui travaillent à l'école:



Mme HERVY,
directrice
enseignante en maternelle 1



Mme COPIN,
enseignante en maternelle 1
le jeudi



Mme LEON-FLEURY,
enseignante en maternelle 2



M. COZEMA,
enseignant en CP-CE1



Mme ROUSSELIN-JOUNOT,
enseignante en CE2-CM1-CM2



Mme JAUNEAU,
ATSEM, surveillance de la cantine,
garderie, TAP, ménage



Mme MASSIOT,
ATSEM, responsable de la cantine,
garderie, car, TAP et ménage



Mme BAUDU,
car et surveillance de la cour



Mme BAZZOLI,
Aide administrative, TAP et
ménage



M. COFFRE,
EVS

Cette année, les nouveaux rythmes scolaires :

Depuis la rentrée, les élèves ont classe 4 jours et demi chaque semaine. Après un temps d'adaptation pour tout le monde, chacun a pris ses marques.

L'après-midi, après la classe, des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées aux élèves par les enseignants. Ces activités peuvent être de l'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés ou des activités en lien avec le projet d'école (Jeux d'échecs, journal numérique, jeux de société ...)



Des projets dans les classes :

Voici quelques projets des classe de l'école :

- + L'élevage d'escargots en maternelle



- + La création de jeux de société en bois en CP-CE1
- + Un projet autour du livre des 3 petits cochons en maternelle



- + Journal numérique en cycle 3
- + Classe découverte à Bréal sous Montfort en maternelle



- + La piscine en GS, CP, CE1 et CM2

Amicale Saint Gantonnaise

Voilà maintenant un peu plus de trois mois que la rentrée scolaire s'est faite et déjà plein de projets à notre compteur !!!

- ➔ **Le café de la rentrée** : Comme à chaque rentrée scolaire, l'association des parents d'élèves offre un café aux parents qui accompagnent leur chère tête blonde en ce jour si particulier.
- ➔ **Le moules-frites** : Pour sa 3^{ème} année, le succès était une nouvelle fois au rendez-vous !!!
Alors un grand merci aux 186 personnes inscrites ainsi qu'à tous les bénévoles qui par leur présence et leur bonne humeur font de cette soirée un moment attendu chaque année.
Les bénéfices de cette soirée ont été reversés à l'école pour permettre à l'équipe enseignante de continuer à pouvoir proposer de beaux projets à nos enfants.
- ➔ **Confection de mobilier pour la bibliothèque** : Au début de l'année 2014, notre association a répondu à un Appel à Projet de la CAF, en lien avec la parentalité qui nous a permis d'obtenir une subvention. Nous avons souhaité mettre ce projet au profit de la bibliothèque de la commune qui va faire son arrivée au cœur de l'école en achetant des matériaux pour confectionner bacs, étagères, bancs. Ces derniers sont fabriqués actuellement le samedi matin, avec la participation des parents de l'école et des enfants.

De cette manière, les parents d'élèves et les enfants auront investi, déjà à leur manière, ce lieu qui va marquer la vie de l'école.



Une nouvelle fois, un grand merci aux papas et aux enfants présents les samedis matin pour bricoler, poncer et peindre... toujours dans la bonne humeur !!!

Et l'année n'est pas finie !!! Il y aura aussi :

- **Le loto** : le vendredi 9 janvier 2015 à 20h à la salle de Cojoux à Saint Just
- **La chasse aux œufs** : le dimanche 5 avril 2015
- **Le vide grenier** : le dimanche 17 mai 2015
- **La fête de l'école** : en juin 2015

Alors, si vous souhaitez nous rejoindre, notre assemblée générale aura lieu en janvier 2015 à la salle polyvalente. (La date exacte sera communiquée ultérieurement.)

Les parents d'élèves

Le foyer des jeunes

La mairie de St Ganton et l'Office des Sports permettent aux jeunes de se retrouver dans les locaux à l'étage de la salle de la Belle Alouette.

**L'espace jeunes est ouvert
à tous les jeunes de 15 à 19 ans
tous les vendredis en période scolaire,
de 21h à 23h**

Avec la participation de Fabrice Bodiguel de l'Office des Sport

Les jeunes qui sont venus depuis la rentrée ont entre 15 et 18 ans.

Ils ont réaménagé les locaux et peuvent participer aux différentes activités dans le foyer : baby foot, billard, console de jeux, jeux de société...



Pendant les heures d'ouverture, ils proposent également des activités ou des sorties qui seront faites avec les autres foyers du secteur.

Tous ces projets sont accompagnés et organisés par le Point Information Jeunesse avec les jeunes qui en ont fait la proposition.

Pendant les vacances scolaires, des jeunes de la commune vont au foyer de Pipriac et participent également aux sorties inter foyers, tels que le cinéma, le karting, le space laser, les matchs à Rennes ou à Nantes, les concerts, les spectacles d'humoristes, le bubble foot, les tournois de consoles, de foot, de billard, de baby foot, de tennis de table...



A.O. SAINT-GANTON

Cette saison, le club compte 80 licenciés dont 55 seniors répartis en deux équipes (A et B) plus une équipe de vétérans en collaboration avec Saint-Séglin, et 25 jeunes âgés de 5 à 16 ans.

Voici la composition du nouveau bureau constitué au mois de juillet :

Président : Guillaume BOUREL

Vice-Président : François LE GUEN

Trésorier : Jean-Louis BEAUJAIS

Secrétaire : Mickaël LEBEAU

Membres : Jérôme BLANCHARD, Jérémy HAMON et Lionel COSTARD.



Voici les dates à retenir pour le début d'année 2015 :

☞ Galette des rois le Dimanche 25 janvier 2015 à 18 h 30

au Restaurant "La Crémaillère"

☞ Repas le Samedi 7 mars 2015 à 19 h 00

à la Salle Polyvalente de Saint-Ganton



Equipe A lors de la remise du ballon offert par l'entreprise IPE + de SAULNIERES (aménagement et isolation des combles)



Equipe des U 11

Joyeux Noël et Bonne Année 2015!!



Depuis le retentissement du tocsin le samedi 1 août 1914, que sont devenus nos jeunes soldats ? Enfants nés à St-Ganton, vous avez grandi avec vos frères et vos sœurs, parfois dans des familles nombreuses. Pour certains, vous êtes allés à l'école publique des garçons, aux Landriaux, nouvellement construite en 1881, avec M.LECOMPTE. Vous avez appris le métier de vos pères : cultivateur, cordonnier, boulanger, ...

Source : Histoire des écoles de St-Ganton par Racines

Lundi 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France.

Vous êtes brutalement arrachés à vos foyers, à vos métiers, pour partir au front *défendre la patrie*. Vous découvrez un univers où tout va être broyé : les hommes, les cultures, les maisons. Partis pour *la der des der*, on vous a fait croire qu'il n'y en aurait *que pour quelques mois* ...

A St-Ganton, en ce début du conflit, il y a avant la trêve de Noël 1914, quatre victimes.

D'autres sont blessés, mais également faits prisonniers en Allemagne. Le retour de ces derniers, se fera à partir de janvier 1919.

Alexis LEROUX

Tu es né au village de la Manchonnaix, le 7 novembre 1893. Ton père Charles est décédé quelques semaines après avoir eu tes trois ans. Ta mère Marie BERTIN est ménagère

Tu as grandi avec ta sœur aînée de un an, Philomène. Ton frère François né un an et demi après toi, va décéder à l'âge de seize ans. Tu as appris le métier de cultivateur, comme ton père. Peut-être as-tu travaillé également à la carrière du Brillac, dont les pierres de taille de schiste rouge ont permis la construction de maisons dans la contrée.

Sources : Histoire et Généalogie du Gd-Fougeray,

De la classe 1913, tu as été incorporé le 26 novembre 1913 au **130^{ème} Régiment d'Infanterie**, pour trois ans faire ton service militaire, avec ton camarade Pierre GEFFLOT, du village de Brubet. Le 5 août 1914, tu es envoyé au front. Le 10 août 1914 tu es *tué à l'ennemi* au combat de Mangiennes dans la Meuse.

Sources : Mémoire des Hommes, ADIV 1R 2132, logiciel en ligne « Thot »

Mangiennes est le cadre d'un des tout premiers combats le 10 août 1914. Il s'agit d'un combat de rencontre entre les unités allemandes en reconnaissances et les unités françaises encore en concentration

Source: Wikipedia.

Tu es la première victime à St-Ganton de ce terrible conflit que l'on nommera plus tard la première guerre mondiale.

Pierre GEFFLOT

Tu es né au village de Brubet le 3 décembre 1893. Ton père Joseph est cultivateur et ta mère Marie PATY est ménagère. Tu es le neuvième enfant d'une famille de onze.

Sources : Histoire et Généalogie du Gd-Fougeray,

De la classe 1913, tu es parti le 26 novembre 1913 au **130^{ème} R.I.**, avec ton copain Alexis.

Le 5 août 1914, tu es envoyé au front. Le 20 août 1914, tu es *tué à l'ennemi* à Robelmont en Belgique, d'après un jugement du tribunal de Redon. Dans le cas de Pierre, nous imaginons la difficulté que devaient avoir les poilus à identifier et à s'occuper du corps de leurs camarades morts au combat. Le registre des matricules indique que Pierre est décédé le 12 mars 1915.

Sources : Mémoire des Hommes, ADIV 1R 2132, logiciel en ligne « Thot »

Pierre PORCHER

Tu es né le 11 janvier 1889 à Pipriac. Au recensement de 1911, tes parents Pierre et Anne-Marie MASSIOT résident au village de Remdon. Tu exerces le métier de cultivateur.

Sources : Histoire et Généalogie du Gd-Fougeray,

De la classe 1910, tu es incorporé le 4 octobre 1910, au 60^{ème} Régiment d'Artillerie, en tant que canonnier. Le 27 septembre tu rentres à la maison. Tu es rappelé sous les drapeaux le 2 août 1914 et le 6 octobre tu meurs suite à des blessures survenues à Agny dans le Pas-de-Calais.

En octobre 1914, un affrontement violent permet à l'armée allemande de progresser.

Sources : Mémoire des Hommes, ADIV 1R 2059, logiciel en ligne « Thot »



Jean-Marie MASSIOT

Tu es né le 21 février 1881 au village de Gominé. Tu es l'aîné d'une famille de cinq enfants. Tu as été incorporé le 15 novembre 1902 au 24^{ème} R. I. et *envoyé en congé* le 23 septembre 1905. Tu es parti ensuite travailler à Paris. Tu es rappelé le 2 août 1914 et le 25 août tu pars avec le 102^{ème} R.I. vers la Somme. Le 7 octobre tu es grièvement blessé par balles à Echelles St-Aurin et évacué. Tu décèdes des suites de tes blessures à l'hôpital de Granville, le 9 octobre 1914.

Des élèves observateurs

Pour préparer la commémoration du 11 novembre, les élèves de l'école de St-Ganton ont relevé sur le monument aux morts l'inscription « *guerre 1914-1919* ». Pourtant l'armistice a été signé le 11 novembre 1918. Des soldats ont, à cette période, servi sept ans sous les drapeaux. Ils ont combattu sur le sol français mais aussi à partir de Salonique, sur le front d'Orient. Leurs régiments ne sont revenus en France qu'à partir de juillet 1919. Un enfant de St-Just témoigne.

Je m'appelle Jean-Marie Poulain (Poulin)

Je suis né le 27 mars 1891 au village de Bel-Air, en St-Just. Mon père Just est charretier et ma mère Marie-Françoise HUREL est née à Guipry. J'ai grandi avec ma sœur Marie-Joseph, née en 1895. J'ai fait ma première communion et ai été confirmé le 23 mai 1901 en l'église de St-Just

L'école privée

Jean-Marie est probablement allé à l'école des frères de Ploërmel, comme son oncle François. L'école publique des garçons à St-Just est inaugurée en 1902

Une maison construite sur un menhir

La maison de Jean-Marie est construite sur un probable site mégalithique. Une pierre longue de près de sept mètres sert d'assise au mur arrière. Une autre entreposée devant la maison va servir après la guerre de 39-45 de support à une croix de Lorraine implantée près du village du Madrid sur la commune de Pipriac, en souvenir de trois résistants fusillés par les allemands. Ce monument toujours visible a pour voisine la croix du Rosais qui rappelle le meurtre d'un prêtre assermenté pendant la Révolution française.

Sept ans sous les drapeaux

A mon incorporation le 9 octobre 1912, je réside à Nantes et suis garçon de salle. En 1913 je suis les cours du caducée en tant qu'infirmier à l'hôpital de Vannes. Je suis motivé et mon carnet de cours du caducée est très bien tenu. Je suis muté à la 11^{ème} section d'infirmiers à l'hôpital militaire de Barèges, dans les Hautes-Pyrénées. J'ai combattu l'Allemagne du 2 août 1914 au 11 janvier 1918. Je suis envoyé en Orient du 12 janvier 1918 au 15 juillet 1919, au 3^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale. Je suis libéré le 1^{er} octobre 1919.

UNE EXPOSITION A LANGON

L'association ARCADES a réalisé à partir du livre « **Mémoire d'un poilu** » aux éditions Ouest-France et des recherches faites sur Ambroise HAREL, une très riche exposition dans le bourg de Langon.

du 11 novembre au 13 décembre, le samedi de 10 à 12h et 14 à 17h

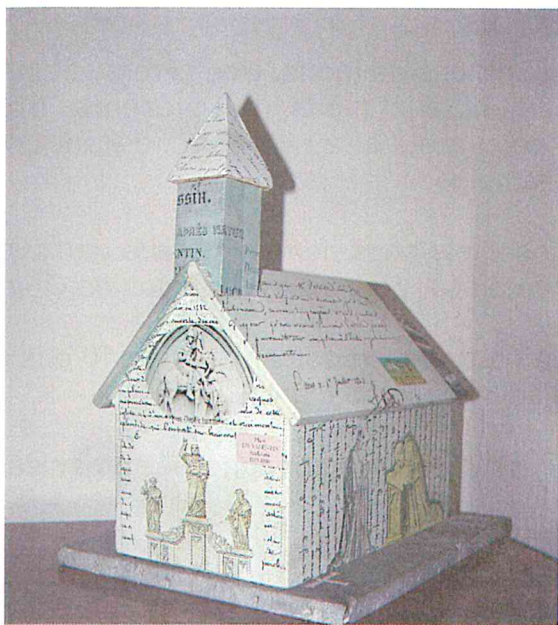
Des panneaux donnent des clés pour comprendre le déclenchement de la guerre 1914-1918.

La vie au pays de Langon au début des années 1900 est très bien documentée.

Quant à la vie de Ambroise HAREL dont François BERTIN a retrouvé le manuscrit, c'est un vrai roman. Des objets ayant été réalisés par des poilus sont exposés

Qui a bien pu la placer près de l'harmonium ?

(voir article bulletin n° 37, juin 2007)



Le 19 février 2014, la réponse est donnée par Gérard GUILLARD

*Bonjour, j'ai mis le lien de notre association « **Mémoire et Art : Génération Valentin** », sur la fiche **Wikipedia de St-Ganton**. J'ai construit la maquette d'église pour présenter l'histoire des Valentin d'une façon originale : l'une pour St-Ganton et l'autre pour l'église de Bourg-des-Comptes. Les trois expositions ont été rénovées, les tableaux sont ainsi plus légers et plus modernes. Nous avons aussi réalisé un diaporama-documentaire sur l'histoire de notre Poilu, dont la fin de la guerre se termine à Salonique. »*

ASSOCIATION VALENTIN

samedi 28 avril 2007 : présentation avec Roger BLOT et l'association Valentin artistes de l'histoire des retables

LES RETABLES DE St-GANTON

Le 10 avril 1831, après les vêpres, le Conseil de Fabrique approuve le marché de 1312 francs, payé à M. Antoine VALENTIN, maître menuisier demeurant au Bourg de Compte, pour le maître-autel. Cahier de la paroisse (ADIV 5V276).

UNE DESCENDANCE D'ARTISTES

Antoine VALENTIN, né à Bruz en 1784 s'est installé à Bourg-des-Comptes comme menuisier. Sa notoriété a suivi le cours de la Vilaine puisqu'il a aussi réalisé un retable à St Malo de Phily, selon Roger BLOT. Il a eu dix enfants. Le septième garçon, Jean-Marie né en 1823 s'est mis tôt à dessiner et à sculpter dans l'atelier de son père. Il sera l'élève de JOURGEON et BARRE à Rennes, de RUDE (atelier célèbre par sa Marseillaise sur l'Arc de Triomphe) et Lanno à Paris. Un de ses fils, Paul a réalisé vers 1920 un travail de mémoire sur la vie et l'oeuvre de son père. Un autre sera professeur de dessin et donnera naissance à Etienne né en 1893.

Une guerre propre ?

De son incorporation en 1913 à sa démobilisation en 1919, Etienne VALENTIN se bat de Verdun aux Balkans. Il croque des scènes de guerre et des portraits sur des carnets (**Le Rennais**, nov. 2004). Une centaine de ses dessins du front français, du front oriental, de l'occupation en Hongrie sont aujourd'hui mis en valeur. Une question reste sans réponse : aucun dessin ne comporte de victime. Seuls les bons souvenirs sont tracés, comme ci-dessous à Salonique.



Les Anciens Combattants

1914, anniversaire de la grande guerre qui a fait des millions de morts. Une cérémonie a eu lieu le 1er août avec un dépôt de gerbe au monument aux morts, en présence d'anciens combattants et sympathisants. Un témoignage de poilu a été lu au calvaire, relatant une dure journée de combat passée au front, dans le froid et la neige.

Les AFN de Saint-Just et Saint-Ganton sont associés. Cela nous permet de faire deux voyages dans l'année : une semaine en Croatie et une journée en car pour visiter la région de Quimper.

La cérémonie du 11 novembre a été marquée par la participation des enfants de 10 ans qui ont accepté de lire le message de l'union française des anciens combattants.

Merci à Mr le Maire et son conseil municipal qui nous ont accompagnés et organisé le vin d'honneur dans la cantine de l'école.

La journée s'est terminée par un banquet à « La Crémaillère » où 38 personnes étaient présentes : un très bon repas dans une très bonne ambiance.

Notre pique-nique du mois de juillet est toujours très apprécié. Le but est de passer une agréable journée dans un moment convivial.

Mesdames les veuves des anciens combattants sont toujours les bienvenues.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président

Le Comité
des fêtes



Le 15 Décembre 2014 ,nous avons remis un chèque de 1 500€ à Mr Collot , président de l'association Au Pain d'Epices de Pipriac (épicerie sociale du canton de Pipriac), ce chèque correspond à la moitié des bénéfices des repas de boudins du mois de février 2014 , l'autre moitié avait été remise à l'association du foyer des glycines de Pipriac au mois de Juin.

Nous vous donnons rendez-vous pour nos prochains repas de boudins les 21 et 22 Février 2015

Bonnes fêtes de fin année !

Le comité des Fetes

CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

Dernière minute : pot au feu de Noël !

Décembre est là, pas trop froid encore mais gris ...

Nous avons décidé de nous retrouver le **MERCREDI 17 DECEMBRE** dans notre salle des fêtes accueillante pour le plaisir de déguster un bon pot au feu mitonné par Patricia de « La Crémaillère »

Il y aura aussi des bulles et des bises pour fêter les 80 ans d'une amie, alors, ce sera une belle journée.

Bonne fin d'année à toutes et tous.

*La secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*



Des changements pour la bibliothèque !

C'est avec un très grand plaisir que plusieurs bénévoles ont répondu à la demande de la municipalité pour participer aux activités péri-scolaires dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Nous proposons un moment de lecture d'albums avec différents supports, le but étant : plaisir et découverte !

La perspective d'une nouvelle bibliothèque dans les locaux de l'école, nous « booste » : nous sommes déjà au travail pour vous accueillir dès l'ouverture !

Une bonne collaboration s'est établie avec les parents d'élèves qui fabriquent du mobilier dans le même esprit que celui de l'école.

D'autre part, nous préparons la mise en réseau avec les autres bibliothèques de la communauté de communes du pays de Redon. Cette démarche permettra d'emprunter livres, CD, DVD... dans les différentes bibliothèques de la communauté pour la même cotisation.

Rappel des horaires jusqu'à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque :
Samedi de 10h à 12h

LA DYNAMIQUE

A tous sportives et sportifs

Depuis le mois de septembre, l'association était à la recherche d'un professeur de gym et c'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'article à publier.

Mais bonne nouvelle.....

**Les cours ont repris le mercredi 3 décembre avec
Estelle, jeune diplômée en DPJEPS
de l'Intercommunal des Sports du Pays de Redon,
à la salle de la Belle Alouette .**

Les cours se déroulent dans une bonne ambiance et adaptés à tout âges de **20h15 à 21h15 tous les mercredis**. La licence est de **60 euros** avec un certificat médical obligatoire. Une séance découverte est proposée pour les nouveaux pratiquants.

Venez nous rejoindre pour y découvrir que nos muscles ont besoin d'être travailler.....
(Les chocolats arrivent !!!).

**Contactez Carole au 06.61.81.98.76
Le bureau de la Dynamique**



Conjuguons nos talents

Notre atelier tricot « marche bien » grâce à des adhérentes assidues. Les commandes de maris, enfants et petits-enfants affluent et nous encouragent à progresser.

Nous intervenons à l'école dans le cadre des TAP. Avec 20 à 25 enfants de tous âges, nous avons commencé par la confection de pompons. Nous en sommes au tricotin et au tricot. Dans l'ensemble très intéressés, les enfants sont heureux d'avoir la visite des mamies à l'école. Ces moments d'échanges nous apportent beaucoup à tous.

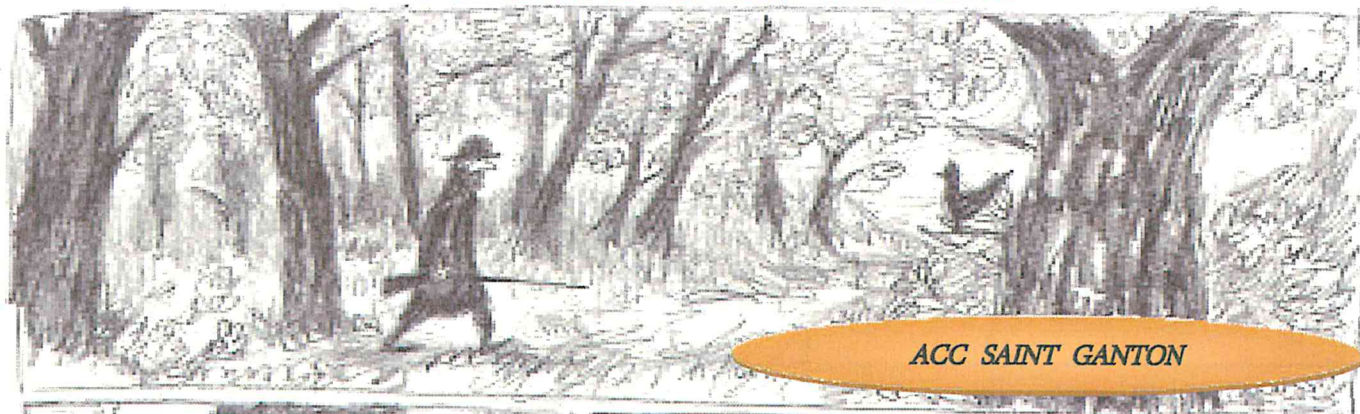
En novembre, nous avons fait un café-tricot dans la boutique à la ferme de Vanessa (éleveuse de chèvres Angora à Messac). Ce fut un bon moment de convivialité.

N'hésitez pas à venir nous voir le mardi de 15 H à 17 H à la salle polyvalente où les messieurs sont également acceptés (certains connus tricotent très bien mais n'osent pas venir).

Bonnes Fêtes de fin d'année.

Contact : 06.18.59.58.51

Amis chasseurs et non chasseurs



REPAS DE CHASSE

Le 12 avril 2015

A 12h00

A la salle des fêtes

De Saint Ganton



Inscriptions avant le 06 avril

Café la crémaillère

Epi Service



Horaires des déchetteries :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
BAIN DE BRETAGNE ZA château Gaillard	9H – 12H30 14H – 18H30		14H – 18H30	14H – 18H30	9H – 12H30 14H – 18H30
GUICHEN La Pigeonnais	14H – 18H		14H – 18H	9H – 12H 14H – 18H	9H – 12H 14H – 18H
GUIPRY Trapusset			9H – 12H	14H – 18H	14H – 18H
GRAND FOUGERAY ZA les 4 routes	14H – 18H		14H – 18H	14H – 18H	10H – 12H 14H – 16H
MAURE DE BRETAGNE Route de Maure à Mermel	14H – 18H		14H – 18H		9H – 12H 14H – 18H
PIPRIAC Les vallées du couchant	9H – 12H	9H – 12H	14H – 18H		9H – 12H 14H – 18H
SIXT SUR AFF Route de Bruc sur Aff	14H – 18H				9H – 12H
LE PETIT FOUGERAY	9H – 12H				14H – 18H

Médecins de garde :

Messac - Maison médical de Garde, 64 avenue de la gare - Tél : 02.99.92.36.94

Redon - Maison médicale de garde à l'hôpital de Redon (près des urgences) - Tél : 02.99.71.71.71
Vous pouvez vous y rendre sans rendez-vous le samedi de 14 h à minuit, et le dimanche de 8 h à minuit.

Pharmacie de garde :

Le système de garde des pharmacies est totalement indépendant de celui des médecins.
Il faut toujours appeler le 3237.
Le centre 15 connaît l'adresse de la pharmacie de garde à communiquer aux patients.

A vos agendas ...

21 décembre 2014, Samedi	Commission « animation »	Arrivée du Père-Noël
9 janvier 2015, Vendredi	Amicale Saint-gantonnaise	Loto
25 janvier 2015, Dimanche	Foot	Galette des rois
21 - 22 février 2015	Comité des fêtes	Repas de boudin (Inscription à partir du 24/01)
7 mars 2015, Samedi	Foot	Repas du foot
5 avril 2015, Dimanche	Amicale Saint-gantonnaise	Chasse aux oeufs
12 avril 2015, Dimanche	ACC SaintGanton	Repas de chasse
17 mai 2015, dimanche	Amicale Saint-gantonnaise	Vide grenier
19 juillet 2015, Dimanche	Foot	Tournoi corpo
3 octobre 2015, samedi	Amicale Saint-Gantonnaise	Moules frites



**Joyeuses fêtes
de fin d'année!**



Classe 4 – 14 septembre 2014